

2 0 2 5

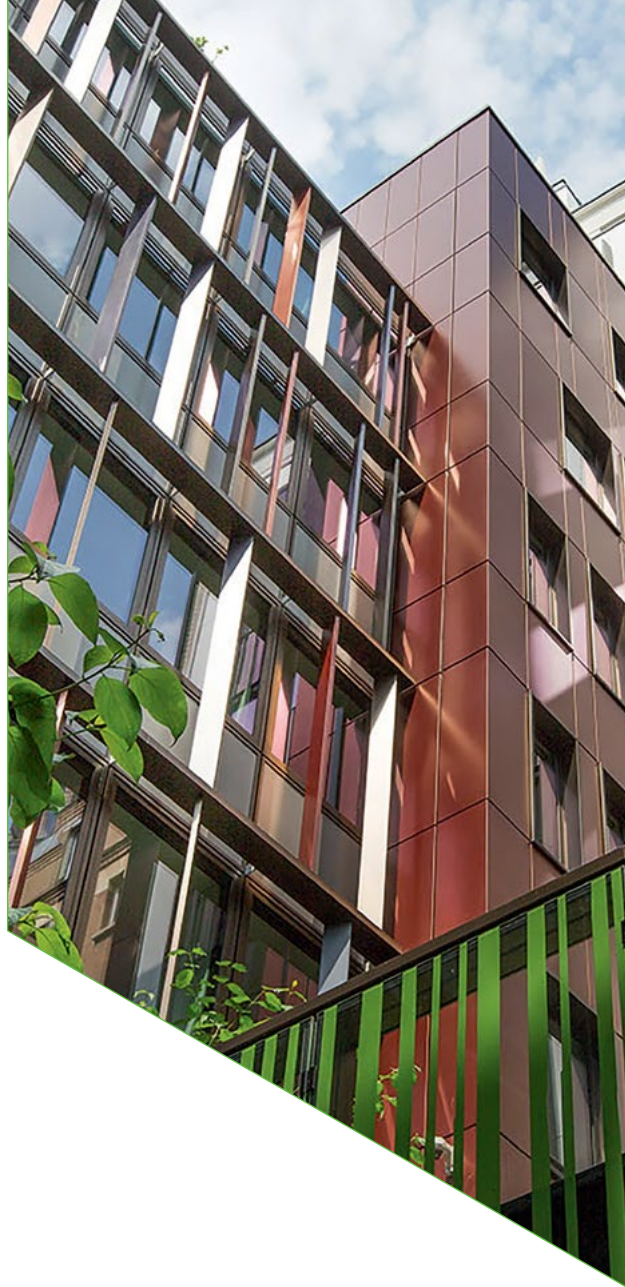
RAPPORT ANNUEL

Capma & Capmi



SOMMAIRE

ÉDITO (Brigitte Baillot, Présidente et Jérôme Sennelier, Directeur Général)	5
DATES ET CHIFFRES CLÉS	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION, Comité d'audit et Direction générale	8
1 • FAITS MARQUANTS 2025	10
2 • CONJONCTURE FINANCIÈRE ET CHOIX D'ALLOCATION DES ACTIFS	14
Conjoncture économique 2025	16
Immobilier : un patrimoine solide face aux turbulences du marché	20
3 • ÉPARGNE ET RETRAITE	22
4 • MÉCÉNAT	28
5 • ÉTATS FINANCIERS	32
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'AG du 12 juin 2026	34
Comptes annuels	42
6 • RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	66
7 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2026	79
Liste des groupements	80
Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 12 juin 2026	81



Édition JUIN 2026

Éditeur : Capma & Capmi

Responsable de publication : Annabel Baudot

Rédacteurs : Directeurs Monceau Assurances

Image de couverture : Rue de Tocqueville - Paris 17^{ème}

Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.



Brigitte Baillot, Présidente

**Chers sociétaires,
chers collaborateurs,**

2025 aura été une année de consolidation, de transformation et de projection pour Capma & Capmi. Dans un environnement économique, technologique et géopolitique marqué par de nombreux défis, notre mutuelle a poursuivi son évolution avec une ligne directrice claire : **renforcer sa solidité tout en restant fidèle à ce qui fonde son identité mutualiste depuis plus de 70 ans.**

La période écoulée a d'abord confirmé la pertinence des choix engagés ces dernières années au sein du Groupe Monceau Assurances. La création de la SGAM, effective depuis fin 2024, a permis de structurer davantage notre gouvernance, de renforcer les synergies entre les entités du Groupe et de donner davantage de cohérence à notre organisation. Cette évolution ne répond pas seulement à des enjeux réglementaires ou prudentiels. Elle traduit aussi une conviction : **dans un monde plus instable, le collectif, la complémentarité des expertises et la vision de long terme constituent des forces décisives.**

Dans ce contexte, Capma & Capmi a poursuivi sa mission avec constance : protéger l'épargne de ses sociétaires et les accompagner dans la durée.



Jérôme Sennelier, Directeur général

Alors que les Français continuent de privilégier l'assurance vie comme placement de confiance, **notre mutuelle a enregistré une progression de son activité et confirmé la solidité de son modèle financier.** Les taux servis en 2025 témoignent de cette exigence de performance prudente et durable, au service des intérêts de nos sociétaires. Nous avons également poursuivi la revalorisation des rentes de service de nos contrats retraite, afin de garantir à nos sociétaires un accompagnement concret face aux évolutions économiques et à l'allongement de la vie. Cette responsabilité s'exerce dans un monde qui change rapidement. Les transformations climatiques, les tensions géopolitiques, les évolutions technologiques ou encore les nouveaux usages numériques modifient profondément notre environnement. En tant qu'assureur mutualiste, **notre rôle est précisément d'apporter des repères, de la stabilité et du temps long.**

C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi la modernisation de nos offres et de nos services. **Le lancement du contrat Monceau Épargne** illustre cette volonté d'accompagner des attentes plus diversifiées, avec des solutions plus personnalisées et davantage de souplesse dans les modes de

gestion. Le développement de nos outils digitaux, la simplification des parcours clients répondent également à une ambition claire : offrir des services plus fluides, sans jamais renoncer à la qualité de la relation humaine. Car la proximité reste au cœur de notre modèle et s'incarne dans la relation de confiance construite avec nos sociétaires, parfois depuis plusieurs générations. Elle se traduit aussi dans notre manière de concevoir notre responsabilité d'assureur. En 2025, Monceau Assurances a **poursuivi et renforcé ses engagements sociétaux et solidaires**, notamment à travers son soutien à la recherche médicale et à plusieurs initiatives d'intérêt général.

Le partenariat engagé avec l'Institut Pasteur illustre cette volonté d'agir concrètement au service du bien commun. Soutenir des recherches consacrées à la grossesse, au développement immunitaire du nourrisson, aux maladies neurodégénératives ou encore à la prévention des risques sanitaires, c'est aussi prolonger notre mission de protection au-delà du seul cadre assurantiel.

2025 aura également été une année de mobilisation collective. Les transformations engagées au sein du Groupe n'auraient pas été possibles sans **l'implication des collaborateurs, des administrateurs, des réseaux commerciaux et de l'ensemble des équipes en France, en Belgique et au Luxembourg.** Cette dynamique collective constitue aujourd'hui l'une des grandes forces de Monceau Assurances.

Dans un contexte où beaucoup d'institutions peinent à susciter la confiance, nous sommes convaincus que le mutualisme conserve toute sa pertinence. Parce qu'il privilégie le temps long à l'immédiateté. Parce qu'il place les sociétaires au cœur de son fonctionnement. Parce qu'il repose sur une idée simple mais essentielle : protéger durablement suppose d'agir collectivement. Plus que jamais, **Capma & Capmi poursuit ainsi son engagement : conjuguer solidité, proximité et capacité d'adaptation**, pour vous accompagner aujourd'hui, demain et longtemps.

Brigitte Baillot, Présidente
Jérôme Sennelier, Directeur général

DATES & CHIFFRES CLÉS 2026



85 969

sociétaires nous font
confiance à fin 2025

11.5
Millions d'euros
de résultat

1955

Naissance de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole Monceau Assurances crée le régime de retraite complémentaire (RCR) facultatif en points géré par capitalisation.

1976

Création de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle

1992

Fusion des deux caisses et donne naissance à CAMPA & CAPMI

1997

Création du contrat multisupport Dynavie

1998

Pour succéder au RCR, Monceau Assurances crée le Fonds Acti Retraite et le Fonrea, des contrats adaptés à la situation personnelle de chacun.

2004

Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'épargne retraite populaire (PERP).

5,15 %

de croissance sur
l'activité épargne

537,5

millions d'euros de fonds
propres

5,44

milliards d'euros
d'actifs sous gestion.

287 %

de marge de solvabilité

2018

Pour accompagner les évolutions réglementaires, Monceau Assurances crée de nouveaux régimes de retraite en points. Ces contrats présentent notamment quelques enrichissements en terme d'options et de garanties par rapport aux produits précédemment commercialisés.

2020

Monceau Assurances crée le Plan d'Épargne Retraite (PER) « Monceau Retraite » qui offre une grande liberté pour disposer de ses droits constitués sous la forme d'une rente viagère, d'un capital pouvant être fractionné ou d'une combinaison des deux.

2021

Lancement du contrat Monceau Multifonds

2024

Lancement du contrat Monceau Multifonds nouvelle génération

Affiliation à la SGAM Monceau Assurances à parité avec MCR

2025

Lancement du contrat Monceau Épargne

226,2

millions d'euros
de chiffre d'affaires

**Les performances
des fonds en euros :**
de 2,7 % à 3,2 % en 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPMA & CAPMI

AU 31 DÉCEMBRE 2025

PRÉSIDENTE

- Brigitte Baillot

VICE-PRÉSIDENTS

- Jean-Michel Bonnaud
(Charente et Charente-Maritime)
- Philippe Bucaille (Côte d'Or)
- Martine Dufrenne-Garric (Occitanie)
- Mutuelle Centrale de Réassurance,
représentée par M. Patrice Marchand

SECRÉTAIRE

- Luc Bizard (Anjou-Maine)

ADMINISTRATEURS

- Marc Billaud
- Daniel Bucheton
- André Dorn (Martinique)
- Bertrand Dupouy (Béarn-Bigorre-Pays basque)
- Pierre Ducrohet
- Jean-Claude Monnet (Dauphiné-Savoie)
- Marielle Bougeard
- Yolande Péricat (Paris)
- René Vandamme
- Denis Vilain
- Jean-Pierre Wathy (Aisne)
- Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance,
représentée par M. Gérard Zydownik

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

PRÉSIDENT

- René Vandamme

MEMBRES

- Patrice Marchand
- Denis Vilain

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- Dominique Davier, Directeur général délégué
- Christophe Dumont, Directeur général délégué

RESPONSABLES FONCTIONS-CLÉS

- Maxime Arnould, Responsable fonction clé gestion des risques
- Virginie de Rotrou Responsable fonction clé
vérification de la conformité
- Henri-Pierre Blandin, Responsable fonction clé audit interne
- André Janmart, Responsable fonction clé actuariat



Conseil d'administration - Paris juin 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPMA & CAPMI

De gauche à droite :

Daniel Bucheton, Bernard Dupouy, Denis Vilain, André Dorn, René Vandamme, Pierre Ducrohet, Dominique Davier (DGD), Gérard Zydownik, Marielle Bougeard, Christophe Dumont (DGD), Yolande Péricat, Jean-Michel Bonnaud, Brigitte Baillot (Présidente), Philippe Buaille, Luc Bizard, Jérôme Sennelier (DG), Jean-Pierre Wathy, Jean-Claude Monnet, Martine Dufrenne-Garric, Patrice Marchand, et Marc Billaud

A large, dark blue, irregular geometric shape that resembles a stylized arrow or a parallelogram, pointing towards the bottom right. It occupies the upper and middle portions of the page.

01

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Situation et activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé

2025 a été marquée par de fortes turbulences politiques, des mutations géopolitiques majeures, des crises internationales persistantes et des événements climatiques d'ampleur, en France comme dans le reste du monde.

En France, la crise politique engagée en 2024 s'est poursuivie avec plusieurs épisodes de tensions gouvernementales et des changements successifs de Premiers ministres, dont la nomination, puis la démission et la renomination rapide de Sébastien Lecornu à l'automne 2025.

Sur le plan international, Donald Trump a fait son retour à la Maison-Blanche le 20 janvier, ouvrant un mandat marqué par de très nombreux décrets et une réorientation stratégique américaine, accentuant le retrait progressif des États-Unis comme garant de la sécurité en Europe.

Le commerce international a été perturbé par l'augmentation généralisée des droits de douane imposée par les États-Unis sur les importations en provenance de nombreux partenaires, dont l'Union européenne, la Chine, le Canada et le Mexique.

En Ukraine, malgré les nombreuses tentatives de négociation, la guerre s'est prolongée, tandis qu'un cessez-le-feu fragile était obtenu sous impulsion américaine dans le conflit israélo-palestinien.

Les marchés financiers, comme les comportements d'épargne, ont été influencés par des dynamiques parfois contradictoires. La croissance mondiale reste bien orientée autour de 2,7 %, portée par la résilience américaine et la reprise européenne. Après les pics observés entre 2022 et 2024, l'inflation en zone euro revient progressivement vers la cible des 2 %, tandis que les taux obligataires connaissent une détente progressive, favorable aux rendements des fonds en euros.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, les Fran-

çais épargnent massivement et l'assurance vie reste le principal placement financier des ménages. La collecte établit de nouveaux records en France avec 16,1 milliards en 2025, le mois de décembre affichant une collecte historique.

En épargne, les rendements des fonds en euros s'améliorent grâce à la détente des taux. La collecte en unités de compte se maintient, malgré des performances globalement positives mais contrastées selon les zones géographiques.

Capma & Capmi s'inscrit dans ces tendances : le chiffre d'affaires de la mutuelle progresse de 3,88 % pour s'établir à 226 177 321 € pour l'exercice 2025.

Une situation financière toujours solide

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 537,5 millions d'euros, contre 526,7 millions d'euros à fin 2024.

Cette solidité financière se retrouve dans le taux de couverture du capital de solvabilité, en forte augmentation, qui passe de 208 % à la fin de l'exercice 2024 à 287 % pour l'exercice 2025.

Nouvelle dynamique sur l'épargne

Pour la seule partie épargne, la collecte passe de 172 686 524 € à 181 588 495 €, soit une progression de +5,15 %.

La collecte sur les fonds euros représente 136 058 139 €, soit 74,93 % du chiffre d'affaires épargne, en progression de 4,5 %.

Les taux servis nets de frais avant prélèvements sociaux pour l'exercice 2025 sont les suivants : **3,15 % pour les produits Monceau Épargne, Monceau Multifonds et Dynavie**, 3,20 % pour les Carnets Multi-Épargne souscrits entre 1991 et 1997 et 2,70 % pour les Carnets d'Épargne, produit commercialisé de 1969 à 1991.

Ces rendements illustrent une gestion financière prudente et performante, fidèle aux engagements de Monceau Assurances pour répondre aux attentes de ses sociétaires en matière d'épargne et d'accompagnement dans le temps long.

Dans une démarche de modernisation de son offre, et afin de mieux répondre aux attentes des sociétaires comme aux évolutions du marché, **Capma & Capmi a lancé en 2025 un nouveau produit d'épargne : le contrat Monceau Épargne.**

Ce produit propose plusieurs avantages significatifs, notamment la gestion pilotée avec mandat d'arbitrage : une solution d'investissement adaptée au profil de l'adhérent, avec un accompagnement dans la répartition des supports. **44,29 % du chiffre d'affaires de Monceau Épargne a été réalisé en gestion pilotée**, confirmant l'intérêt des sociétaires pour ce mode de gestion.

La sensibilisation progressive a également reçu un accueil favorable de la part des sociétaires désireux de lisser leur investissement dans le temps. Les sommes investies évoluent ainsi progressivement depuis un support sécurisé vers des unités de compte plus dynamiques, dans le respect du profil d'investisseur de l'adhérent.

Ce nouveau produit a largement contribué à dynamiser la collecte en unités de compte mobilières, qui progresse significativement de plus de 23 %, avec plus de 39,6 M€ collectés, soit près de 22 % de la collecte totale en épargne.

Des régimes de retraite revalorisés en 2025

La collecte sur les produits retraite progresse globalement de 0,5 % sur l'exercice. Pour les régimes de retraite en points L441, dont la gamme a été renouvelée depuis le lancement d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel en octobre 2020, la collecte a progressé de 2,05 % en 2025 pour atteindre 39,4 millions d'euros.

Pénalisée ces dernières années, notamment par les évolutions réglementaires applicables à ces produits, conjuguées à la faiblesse des taux d'intérêt jusqu'en 2022, la politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points a pu s'exercer pleinement depuis l'exercice 2023, grâce à des taux de couverture supérieurs à 110 % pour l'ensemble des régimes.

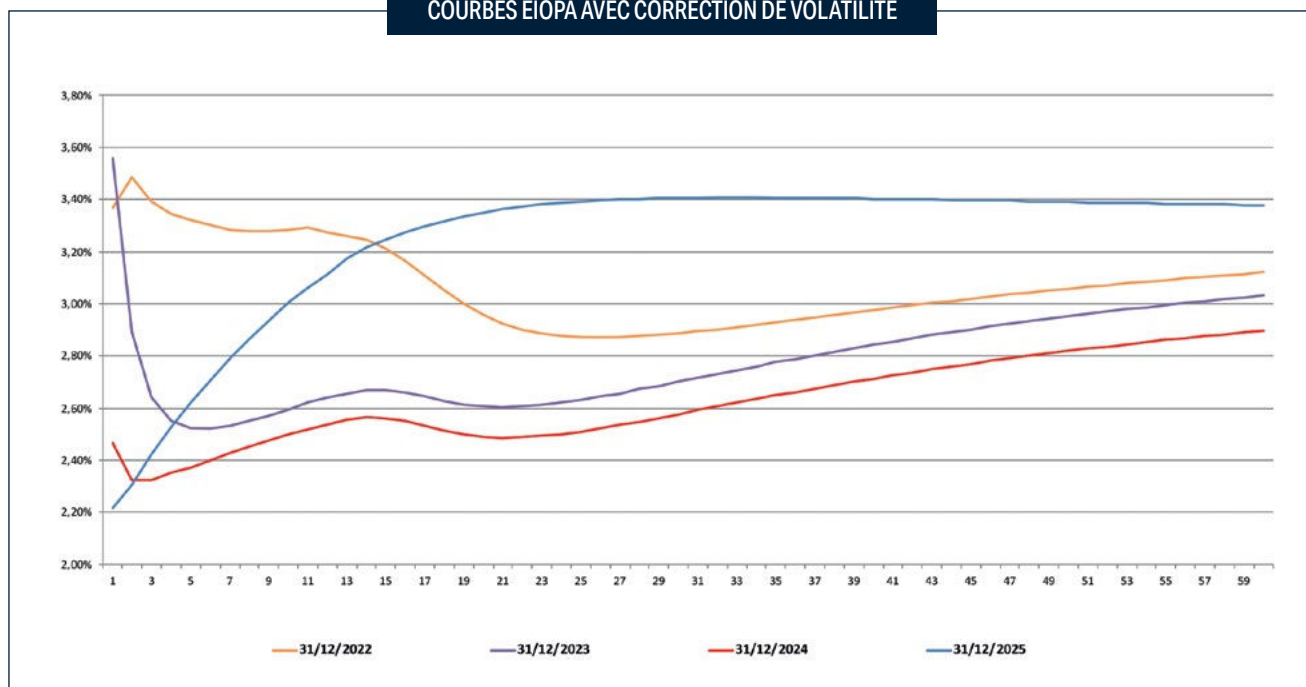
Soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, le Conseil d'administration a décidé, à effet du 1^{er} janvier 2026, de revaloriser les rentes du Régime Collectif de Retraite (RCR) de 3,90 %, de Monceau Retraite de 2,50 %, du Fonds Acti Retraite de 2,05 % et de Fonréa de 1,85 %.

La courbe des taux reste un indicateur-clé

En 2025, la repentification de la courbe des taux s'est poursuivie. En zone euro, la courbe des taux produite par l'EIOPA au 31 décembre 2025 apparaît désormais normalisée.

L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des régimes de retraite en points, ainsi que la hausse des plus-values latentes, entraînent une augmentation des taux de couverture des quatre régimes. Ceux-ci ressortent à 151,32 % pour le Régime Collectif de Retraite (RCR), 140,65 % pour le Fonréa, 146,11 % pour le Fonds Acti Retraite et 195,85 % pour Monceau Retraite.

COURBES EIOPA AVEC CORRECTION DE VOLATILITÉ



A large, dark blue geometric shape, resembling a parallelogram or a tilted rectangle, occupies the upper and middle portions of the page. It is oriented diagonally, with its top-left corner pointing towards the top-left of the page and its bottom-right corner pointing towards the bottom-right. The shape is a solid, deep navy blue color.

02

CONJONCTURE FINANCIÈRE

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2025

PAR MIS*

Contexte macroéconomique mondial

L'année 2025 a constitué une phase de transition pour l'économie mondiale. Après les tensions inflationnistes et le resserrement monétaire observés au cours des années précédentes, l'environnement macroéconomique s'est progressivement stabilisé, bien que dans un contexte de croissance modérée et d'incertitudes géopolitiques persistantes.

La croissance mondiale est estimée à environ 3,2 % en 2025, un niveau légèrement inférieur à celui observé en 2024. Cette évolution traduit un ralentissement modéré de l'activité dans plusieurs économies avancées, alors que les économies émergentes ont continué de jouer un rôle moteur dans la dynamique globale. En particulier, l'Inde et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont maintenu des rythmes de croissance soutenus, confirmant le déplacement progressif du centre de gravité de la croissance mondiale vers l'Asie.

Dans les économies avancées, la situation est apparue plus contrastée. L'Allemagne a notamment continué d'afficher une croissance faible, estimée à +0,4 %, dans un contexte de transformation de son modèle industriel et d'adaptation aux nouvelles contraintes énergétiques et technologiques.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par une désinflation globalement réussie. La plupart des banques centrales sont parvenues à ramener l'inflation à des niveaux proches de leurs objectifs, généralement situés autour de 2 %. Des divergences subsistent toutefois entre les différentes zones économiques. Le Royaume-Uni a ainsi maintenu un niveau d'inflation plus élevé, autour de 4 %, tandis que certaines économies émergentes ont continué de connaître des pressions inflationnistes plus marquées.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont commencé à amorcer un assouplissement progressif de leur politique monétaire, après plusieurs années de resserrement. Néanmoins, les conditions financières sont restées relativement restrictives sur l'ensemble de l'année, ce qui a contribué à limiter la dynamique de l'investissement dans plusieurs économies.

Enfin, l'année 2025 a également été caractérisée par une montée significative des tensions commerciales et du protectionnisme. Les relations économiques entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne ont été marquées par l'introduction de nouvelles barrières tarifaires et par un recours accru aux politiques industrielles et aux subventions publiques. Cette évolution traduit une transformation progressive du système commercial international, avec une organisation croissante de l'économie mondiale autour de blocs géo-économiques.

Situation macroéconomique en France

Dans ce contexte international, l'économie française a présenté en 2025 un profil de croissance modérée mais relativement stable. Le produit intérieur brut a progressé de 0,9 %, un niveau comparable à celui observé l'année précédente.

L'inflation s'est établie en moyenne à 1,0 %, ce qui constitue l'un des niveaux les plus faibles de la zone euro. Cette évolution a contribué à une amélioration progressive du pouvoir d'achat des ménages au cours de l'année. La consommation des ménages a ainsi constitué le principal moteur de la croissance en seconde partie d'année, soutenue par une progression des salaires supérieure à celle des prix.

Le marché du travail est resté globalement résilient, bien qu'une légère attention pas la même police ou taille remontée du chômage ait été observée en fin d'année. Le taux de chômage s'est établi autour de 7,8 % à 7,9 %.

En revanche, l'investissement des entreprises est demeuré relativement modéré. Cette prudence reflète à la fois les incertitudes liées au contexte politique intérieur et le maintien de conditions de financement encore relativement contraignantes malgré la détente progressive des taux d'intérêt.

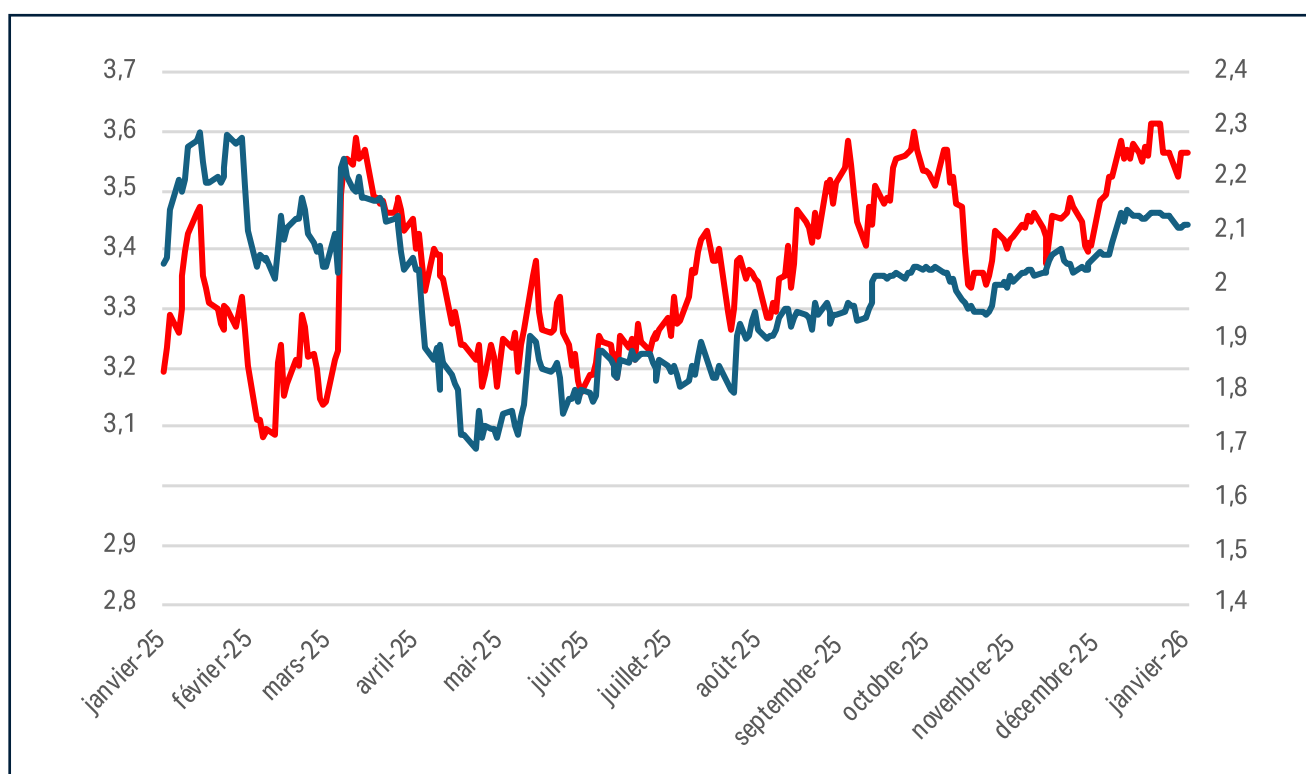
Sur le plan des finances publiques, la situation demeure un point d'attention. Le déficit public s'est établi à 5,5 % du PIB, en légère amélioration par rapport à 2024. Toutefois, le niveau de dette publique reste élevé, atteignant 116,3 % du PIB, ce qui continue d'alimenter les débats sur la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

La dynamique entrepreneuriale est restée particulièrement forte en 2025. L'année a enregistré un niveau record de créations d'entreprises, avec environ 1,2 million de nouvelles entités. Parallèlement, une augmentation des défaillances d'entreprises a été observée, notamment dans les secteurs du commerce et de la construction, reflétant les ajustements liés au ralentissement économique et à la hausse passée des coûts de financement.

* Monceau Investment Solutions - Société de gestion d'actifs du Groupe Monceau Assurances

Enjeux structurels de l'année 2025

Au-delà des évolutions conjoncturelles, l'année 2025 a également été marquée par plusieurs transformations structurelles majeures. La question de la soutenabilité de la dette publique s'est imposée comme un enjeu central dans plusieurs grandes économies, notamment en France et aux États-Unis. Les efforts de consolidation budgétaire engagés par les gouvernements commencent à peser sur la dynamique de la demande intérieure, tout en réduisant les marges de manœuvre budgétaires disponibles.



Par ailleurs, la transition énergétique a continué de s'accélérer. Les politiques climatiques européennes ont favorisé une augmentation des investissements dans les technologies bas carbone et dans les infrastructures énergétiques. Cette transition a cependant un coût économique significatif, qui commence à se refléter dans les marges de certains secteurs industriels fortement consommateurs d'énergie.

Dans ce contexte, l'année 2025 a également confirmé le retour stratégique du nucléaire civil en Europe. Plusieurs pays ont relancé des programmes de petits réacteurs modulaires (SMR), tandis que la France a accéléré la mise en œuvre de son programme de nouveaux réacteurs de type EPR2.

Parallèlement, la transformation technologique liée à l'intelligence artificielle générative est entrée dans une phase d'industrialisation. Alors que les années 2023 et 2024 avaient été marquées par une forte médiatisation de ces technologies, l'année 2025 correspond davantage à leur intégration effective dans les processus productifs des entreprises. Dans plusieurs secteurs de services, notamment le conseil, le droit et la finance, les entreprises ont observé des gains de productivité significatifs, estimés entre 15 % et 25 % pour certaines tâches administratives et rédactionnelles.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2025

PAR MIS*

Évolutions sectorielles : technologie et énergie

Les transformations économiques observées en 2025 ont été particulièrement visibles dans deux secteurs structurants : la technologie et l'énergie. Dans le domaine technologique, la diffusion rapide des applications d'intelligence artificielle a entraîné une forte demande pour les semi-conducteurs spécialisés et les infrastructures numériques, notamment les centres de données. Cette dynamique a soutenu la croissance du secteur des semi-conducteurs tout au long de l'année, même si certains signes de saturation de la demande sont apparus en fin de période.

L'Europe a par ailleurs lancé plusieurs initiatives visant à renforcer sa souveraineté numérique, notamment à travers le développement de modèles d'intelligence artificielle européens et des investissements importants dans les infrastructures technologiques.

Dans le secteur de l'énergie, l'année 2025 a été marquée par une stabilisation relative des prix des énergies fossiles. Le prix du pétrole Brent a évolué dans une fourchette comprise entre 70 et 80 dollars par baril, soutenu par une production élevée des pays non membres de l'OPEP et par un ralentissement de la demande chinoise lié à l'électrification rapide de son parc automobile.

Dans le même temps, la croissance rapide des centres de données liés à l'intelligence artificielle a entraîné une augmentation significative de la demande d'électricité, provoquant des tensions locales sur certains réseaux électriques, notamment aux États-Unis et en Irlande. Dans ces pays, les prix de l'électricité industrielle ont progressé d'environ 12 % en moyenne sur l'année.

Enfin, la transition énergétique continue d'exercer une pression importante sur les métaux critiques, en particulier le cuivre et le lithium, indispensables au développement des réseaux électriques et des technologies de stockage d'énergie.

Géopolitique économique et commerce international

L'année 2025 confirme une évolution majeure du système économique mondial, marquée par un passage progressif d'un modèle fondé sur le libre-échange à un modèle davantage structuré par les politiques industrielles et les rivalités géopolitiques.

Les États-Unis ont introduit de nouvelles mesures protectionnistes, incluant notamment la discussion d'une taxe universelle sur les importations comprise entre 10 % et 20 %. Par ailleurs, les droits de douane appliqués à certains produits technologiques chinois, tels que les semi-conducteurs, les batteries ou les panneaux solaires, ont atteint des niveaux supérieurs à 60 %.

La Chine a réagi par des mesures de rétorsion, notamment des restrictions sur l'exportation de terres rares ainsi que des taxes sur certains produits agricoles américains.

L'Union européenne, traditionnellement plus favorable au libre-échange, a également renforcé ses instruments de défense commerciale. Elle a notamment introduit des droits compensateurs sur les véhicules électriques chinois, pouvant atteindre 38 %, et mis en œuvre le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, qui vise à limiter les distorsions de concurrence liées aux différences de réglementation environnementale. Ces évolutions entraînent plusieurs conséquences économiques : une hausse de certains prix à l'importation, une réorganisation des flux commerciaux vers des pays intermédiaires comme le Vietnam, le Mexique ou l'Inde, ainsi qu'une accélération des stratégies de relocalisation industrielle.

Implications pour le secteur de l'assurance

Dans ce contexte macroéconomique, plusieurs implications peuvent être identifiées pour le secteur de l'assurance.

Tout d'abord, l'évolution des taux d'intérêt demeure un facteur déterminant pour la gestion des portefeuilles d'actifs des assureurs. Le début du cycle d'assouplissement monétaire fin 2025 était susceptible d'entraîner une baisse progressive des rendements obligataires, avec des implications directes pour la stratégie d'allocation d'actifs et le risque de réinvestissement.

Ensuite, le ralentissement économique et l'augmentation des défaillances d'entreprises pourraient entraîner une hausse des sinistres dans certaines lignes d'activité, notamment en assurance crédit. Par ailleurs, l'inflation des coûts de réparation et de construction reste susceptible d'exercer une pression sur la sinistralité dans certaines branches de l'assurance dommages.

La transition énergétique et les politiques climatiques modifient également la nature des risques assurés. Elles impliquent une adaptation progressive des modèles de gestion des risques, afin d'intégrer les risques physiques et les risques de transition liés au changement climatique.

Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur de l'assurance, notamment en matière d'automatisation des processus, d'amélioration des modèles de tarification et de détection de la fraude. Ces évolutions représentent à la fois une opportunité d'efficacité opérationnelle et un enjeu de gouvernance technologique.

* Monceau Investment Solutions
Société de gestion d'actifs du Groupe Monceau Assurances

Perspectives pour 2026

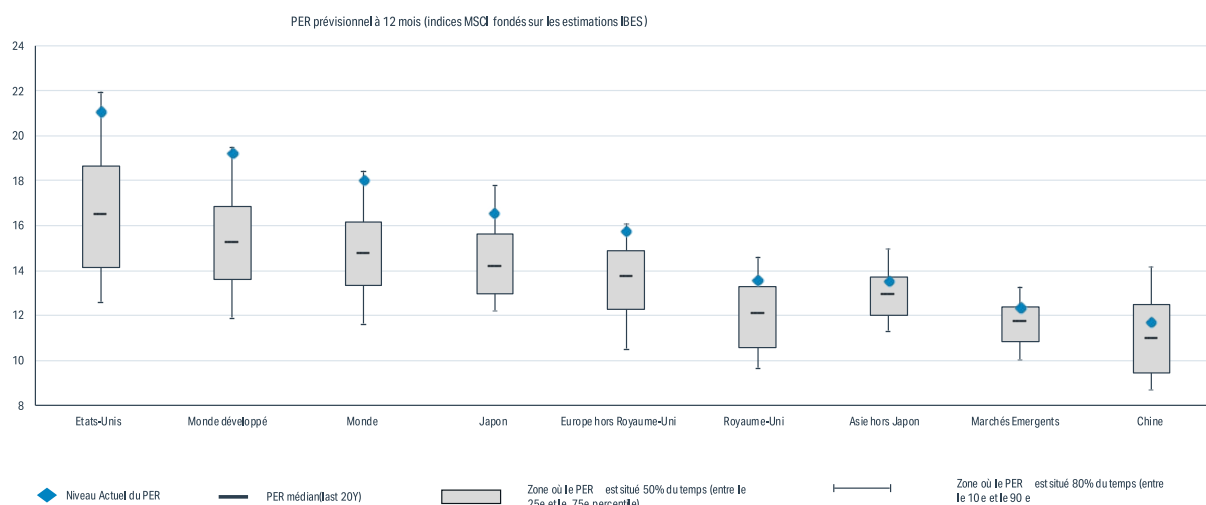
À l'issue de l'année 2025, l'économie mondiale apparaît engagée dans un processus de normalisation encore fragile. Les perspectives pour 2026 suggèrent une légère amélioration de la croissance en France, autour de 1,1 %, ainsi que la poursuite de l'assouplissement monétaire dans les principales économies.

Toutefois, les incertitudes géopolitiques et commerciales demeurent élevées et pourraient continuer d'affecter les chaînes d'approvisionnement, les prix de l'énergie et la dynamique du commerce international. Dans ce contexte, le principal risque macroéconomique identifié reste celui d'un scénario de stagflation, caractérisé par une croissance faible combinée à une inflation per-

sistante. L'action des banques centrales pourrait en être fortement impactée et les perspectives d'évolution des taux anticipées fin 2025 remises en question, en conséquence. Les marchés financiers abordent par ailleurs l'année 2026 avec des niveaux de valorisation historiquement élevés, notamment aux États-Unis. La question centrale pour les investisseurs sera de déterminer si la croissance future des bénéfices des entreprises sera suffisante pour justifier ces niveaux de valorisation dans un environnement économique plus incertain.

Le graphique présente le PER prévisionnel à 12 mois (Price Earnings Ratio) des principales zones géographiques. Cet indicateur mesure le prix que les investisseurs sont prêts à payer aujourd'hui pour un euro de bénéfices attendus au cours des douze prochains mois. À titre d'exemple, un PER de 20 signifie que le marché valorise une entreprise à 20 € pour chaque euro de bénéfice futur anticipé. Plus ce ratio est élevé, plus les investisseurs affichent leur confiance dans les perspectives de croissance des entreprises concernées. À l'inverse, un PER faible traduit généralement des anticipations plus prudentes ou des valorisations jugées attractives.

En synthèse, le marché américain apparaît aujourd'hui comme le plus cher, porté par des anticipations de croissance particulièrement élevées. À l'inverse, l'Europe, le Royaume-Uni, les marchés émergents et la Chine affichent des valorisations plus modérées. Ces niveaux de prix plus raisonnables peuvent offrir des opportunités intéressantes pour les investisseurs recherchant un meilleur équilibre entre valorisation et potentiel de performance à long terme.



Source : Kepler Chevreux - Prix sur bénéfices par action (Price earning ratio) prévisionnel sur 12 mois.

IMMOBILIER : UN PATRIMOINE SOLIDE FACE AUX TURBULENCES DU MARCHÉ

Dans un marché immobilier encore fragilisé par la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement des investissements, Monceau Assurances confirme en 2025 la solidité de sa stratégie patrimoniale de long terme.

Le Groupe s'appuie sur un patrimoine immobilier de qualité, principalement composé d'immeubles situés dans le Quartier Central des Affaires de Paris et dans les grandes métropoles régionales. Au 31 décembre 2025, les deux principales sociétés civiles immobilières du Groupe sont Monceau Investissement Immobilier (MII), qui est utilisée comme support d'unité de compte, et la Société Civile Centrale Monceau (SCCM), elles détiennent à elles deux 70 immeubles représentant 268 530 m², pour une valeur globale de 1,8 milliard d'euros.

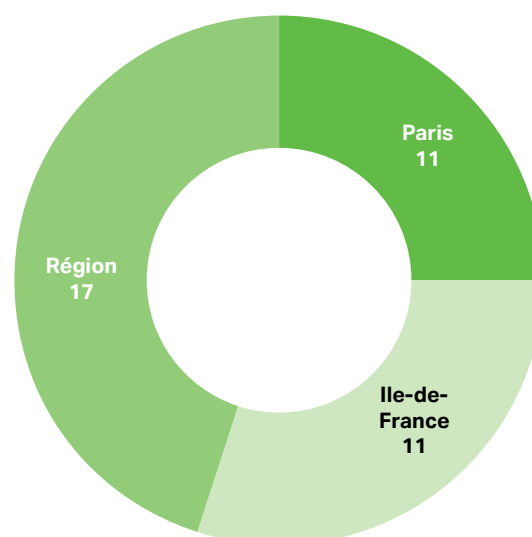
Dans un contexte de marché plus exigeant, la gestion immobilière est restée guidée par **une logique de prudence et de résilience**. Malgré des tensions locatives sur certains actifs, les revenus générés par le patrimoine demeurent solides : 57,0 millions d'euros de revenus locatifs pour MII et 43,8 millions d'euros pour SCCM en 2025.

Cette capacité à maintenir des revenus réguliers repose sur des fondamentaux robustes : qualité des emplacements, gestion active des actifs et vision de long terme.

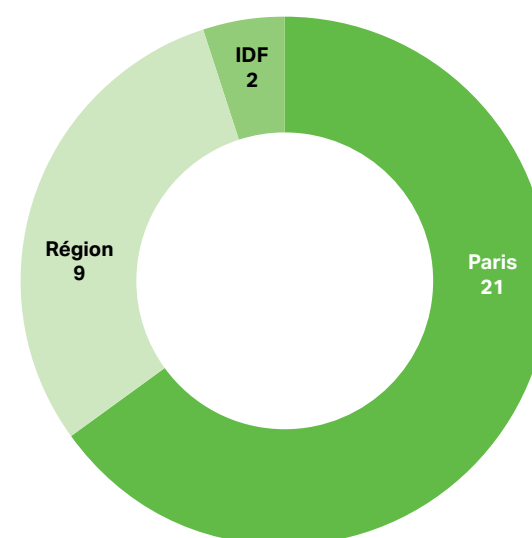
Ces deux dernières années, les performances de l'unité de compte immobilière MII ont été à la baisse. Toutefois, ce support est un investissement de long terme qui reste un actif intéressant pour l'épargne des sociétaires. Le Groupe poursuit également ses efforts de modernisation et d'adaptation de son patrimoine, avec une attention croissante portée aux enjeux environnementaux et à l'évolution des usages immobiliers.

Dans un environnement volatil, l'immobilier reste ainsi pour Monceau Assurances un actif stratégique, au service de la solidité financière du Groupe et de la protection durable de l'épargne de ses sociétaires.

Répartition géographique des immeubles MII par nombre de sites



Répartition géographique des immeubles SCCM par nombre de sites



**La Société Civile Centrale Monceau (SCCM),
le placement immobilier
privilégié de la retraite
du groupe**

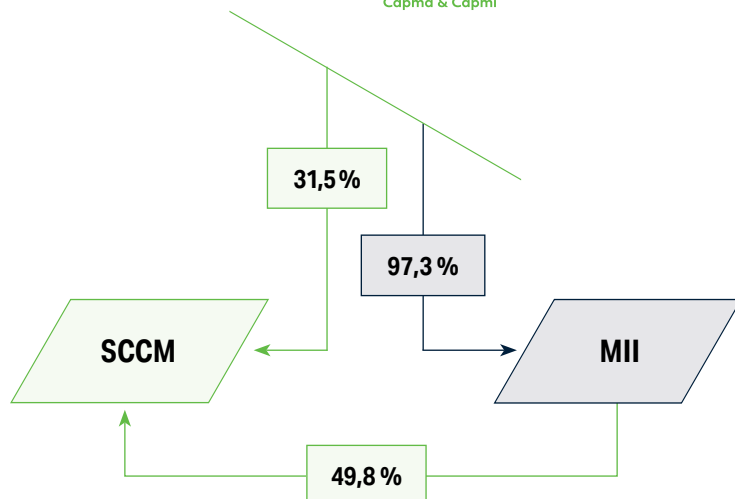
Le patrimoine compte, au 30 septembre 2025*, 32 adresses, pour une surface totale de 99.265 m². Dans le détail, il se répartit comme suit :

- 21 immeubles à Paris (dont deux immeubles d'habitation), pour une surface totale de 59 790 m² ;
- 2 immeubles en région parisienne, pour une surface totale de 9 090 m² ;
- 9 immeubles en région et dans les départements ultra-marins, pour une surface totale de 30 385 m².

**Monceau Investissements Immobiliers (MII),
le support immobilier
des unités de compte
des contrats d'épargne
assurance vie**

Le 30 septembre 2025*, le patrimoine compte 39 biens, pour une surface totale de 170 156 m². Dans le détail, il se répartit comme suit :

- 11 immeubles à Paris, pour une surface totale de 31 544 m²,
- 11 immeubles en région parisienne, pour une surface totale de 73 687 m²,
- 17 immeubles en région (dont une résidence pour Seniors), pour une surface totale de 64 925 m².



* les comptes des sociétés civiles immobilières (SCI) sont arrêtés le 30 septembre de chaque année

A large, dark blue, irregular geometric shape that resembles a stylized arrow or a parallelogram, pointing towards the bottom right. It occupies the upper and middle portions of the page.

03

ÉPARGNE ET RETRAITE

ÉPARGNE ET RETRAITE

Directeur du développement de l'activité vie au sein du Groupe Monceau

Arrivée en janvier 2026 au sein de Monceau Assurances, Marielle Delaunay prend en charge le développement de l'activité vie et de ses réseaux commerciaux. Forte d'un parcours de plus de vingt ans dans l'assurance, elle pilote la structuration des équipes, la modernisation des outils, le découplage des approches au service d'une relation sociétaire plus fluide et performante.

Marielle, vous êtes récemment arrivée dans le groupe Monceau Assurances, pouvez-vous vous présenter rapidement ?

Depuis une vingtaine d'années, j'ai évolué dans divers métiers de l'assurance, du marketing produits à l'animation d'équipes et de pôles commerciaux dans des mutuelles, des compagnies d'assurances et chez un courtier.

J'aime l'action, l'accompagnement au changement, les projets de digitalisation, l'optimisation des process, et avoir une vision globale des mutations à opérer.

Comment définissez-vous votre feuille de route, dans la dynamique des récentes transformations qui ont marqué le Groupe Monceau Assurances ?

Elle est claire : structurer, organiser et dynamiser le réseau. Cela passe par la mise en place de processus, d'outils commerciaux et digitaux, ainsi que de dispositifs d'aide à la vente et à la relation Client. L'objectif est de clarifier les rôles, créer de nouvelles fonctions support, renforcer les points de coordination et de pilotage au niveau des services centraux.

Qu'est-ce qui vous anime pour mener votre mission ?

Surmonter les challenges nouveaux et complexes est une superbe perspective !

Il s'agit, pour accompagner la transformation du Groupe, de découpler notre façon de penser : en concentrant nos actions non plus par entités « métier » assurantielles, mais dans l'intérêt du client sociétaire et autour de lui.

Outils, communication, organisation des équipes, management, nous devons fonctionner de manière de plus en plus transversale sur les chantiers.

Comment préserver notre culture forte de proximité et d'écoute à travers ces nouvelles pratiques du réseau commercial ?

Le digital vient renforcer notre modèle de proximité. En facilitant l'accès à l'information et certains actes de gestion, il libère du temps pour l'écoute et l'accompagnement personnalisé.

En parallèle, nous renforçons notre présence terrain avec un objectif de + 10% des effectifs commerciaux sur le terrain.

Dans son approche avec ses sociétaires, comment Monceau Assurances se différencie-t-elle de la concurrence ?

Notre modèle mutualiste est un marqueur fort : notre collectif est réellement au service de nos sociétaires.

Par ailleurs, la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur, jusqu'à la gestion d'actifs, nous permet d'offrir des solutions performantes et cohérentes dans la durée.

Un message fort pour 2026 ?

L'intensité de l'activité est aujourd'hui un levier clé de notre croissance. Le marché est très porteur, et notre modèle nous permet de profiter à plein de cette tendance.

La dynamique du début d'année 2026 repose sur plusieurs axes : évolution des modèles de rémunération, solide plan de formation, partages d'expérience avec des « *Vis ma Vie* » entre les équipes terrain et gestion.

Chaque mois, des webinaires à destination des commerciaux décryptent l'actualité financière, offrent des éléments de discours et de contexte qui sont autant d'outils précieux sur le terrain. Autant d'initiatives qui renforcent la confiance, les compétences et la performance collective.

« Nous devons sortir
d'une logique par produits
pour nous organiser
pleinement autour
du sociétaire, et penser
chaque action
dans son intérêt. »



Marielle Delaunay
Directeur du Développement Vie

ÉPARGNE ET RETRAITE

Directeur Technique Groupe et responsable de la fonction clé actuariat

Arrivée en juillet 2024 après près de trente ans d'expérience dans de grands groupes, Sophie Georget pilote aujourd'hui l'actuariat du groupe Monceau Assurances. Dans un contexte marqué par la montée des incertitudes et l'importance croissante de la data, elle revient sur le rôle structurant de l'actuariat dans le développement du Groupe et les dynamiques collectives à l'œuvre en 2025.

Sophie, pouvez-vous définir, pour celles et ceux qui le connaissent mal, votre métier d'actuaire ?

L'actuariat, c'est la traduction quantitative des risques. On peut encore le définir comme l'estimation financière des conséquences de l'incertain.

Notre fonction intervient a priori, au moment de la clarification qui préside à la conception des produits, pour estimer ce que le sinistre va nous coûter en tant qu'assureur. À posteriori, nous travaillons à l'estimation du coût ultime des sinistres, connus ou pas encore connus.

Quelle importance ont aujourd'hui les données pour le secteur de l'assurance ?

La data, c'est notre matière première ! Ce sont les données clients et sociétaires techniques, financières...

La justesse de notre travail dépend de la qualité, l'exhaustivité et la disponibilité des données utilisées en entrée dans les modèles de calcul. Le travail sur les données est stratégique pour construire et gérer des produits rentables, de manière à établir un équilibre à bénéfices réciproques entre l'assureur, le sociétaire assuré et les distributeurs.

Quel est le rôle stratégique de l'actuariat pour MA ?

L'actuariat et les actions menées avec la direction des risques permettent de qualifier les projets assurantiels en cours et futurs, et de déterminer s'ils sont viables à long terme. Autant d'actions stratégiques pour servir notre objectif de croissance constante et pérenne.

Quel bilan principal faites-vous pour 2025 sur votre périmètre ?

Nous avons contribué au lancement de deux nouveaux produits en assurance-vie et en IARD, Monceau Epargne et Monceau Habitat. En parallèle a été mis en place un cadre prospectif financier, avec l'élaboration des atterrissages et des budgets.

Cet accomplissement rapide et intense a été rendu possible grâce à un travail collectif et la mobilisation de toutes les directions.

Sur la partie épargne, nous avons géré en mode projet avec un chef de projet transverse, instigué par Alexis Burdeau, directeur général délégué, en faisant bénéficier les équipes d'un accompagnement au changement. Sur la MRH, l'arrivée de Lilian Laporte à la direction des réseaux IARD a impulsé une dynamique très bénéfique pour faire aboutir le projet.

Et surtout, nous avons réussi à casser les silos entre les départements Vie et IARD : les délais de réalisation étaient ambitieux, et si nous sommes parvenus à délivrer, c'est grâce à cette collaboration inédite entre les équipes !

« L'actuariat,
c'est la traduction
financière de l'incertain :
ce qui nous permet
de construire
des produits viables,
au bénéfice de tous. »



Sophie GEORGET,
Directeur Technique Groupe

Que pouvez-vous nous dire des nouveaux produits en préparation au sein de vos équipes ?

Une évolution de notre produit retraite est en cours, avec l'ambition de créer une offre unique sur le marché ! Sur la partie assurance dommages, la modernisation du produit automobile est aussi à l'ordre du jour, avec l'intention d'en développer l'attractivité.

De quelle manière l'augmentation des risques climatiques influe-t-elle sur votre travail ?

Ce contexte modifie bien sûr notre perception des risques ou des biens à assurer : nous veillons à être davantage acteurs et moteurs sur la prévention. Sur la souscription en assurance habitation, à terme, nous serons capables d'accompagner nos sociétaires dans la prise de conscience des risques et l'offre de mesures de prévention.

Qu'est-ce qui vous anime à ce poste-clé de l'évolution du Groupe MA ?

Ce poste, nouveau, traduit la volonté du Groupe Monceau Assurances de faire fonctionner en synergie les parties Vie et dommages (IARD - Incendie, Accidents et Risques Divers)

Ma feuille de route répond à cette double ambition : avoir un impact sur la prise de conscience du risque et des probabilités, et faire grandir l'équipe actuariat en créant une véritable transversalité.

Outils, langages informatiques, formations croisées, nous déployons tous les moyens pour relever ce challenge ! J'accorde aussi une attention particulière à travailler en bonne collaboration avec la direction des risques au Luxembourg. Encore une passerelle et des liens à créer...

A large, dark blue geometric shape, resembling a parallelogram or a tilted rectangle, occupies the upper and middle portions of the page. It is oriented diagonally, with its top-left corner pointing towards the top-left of the page and its bottom-right corner pointing towards the bottom-right. The shape is a solid, deep navy blue color.

04

MÉCÉNAT

SOUTIEN À L'INSTITUT PASTEUR :

FAIRE AVANCER LA RECHERCHE POUR MIEUX PROTÉGER DEMAIN



Protéger, ce n'est pas seulement accompagner les sociétaires face aux aléas de la vie. C'est aussi contribuer, à plus long terme, à **mieux comprendre les risques émergents** et à **faire progresser les connaissances** qui permettront de mieux les prévenir demain.

C'est dans cet esprit que **Monceau Assurances a choisi de soutenir l'Institut Pasteur**, acteur majeur de la recherche biomédicale française et internationale. Fondé sur une même exigence de responsabilité et de transmission, ce partenariat s'inscrit naturellement dans les valeurs mutualistes du Groupe : protéger les personnes, accompagner les générations futures et agir dans le temps long. À travers ce soutien, Monceau Assurances accompagne l'Institut Pasteur dans ses travaux de recherche portant sur plusieurs grands enjeux de santé publique : maladies infectieuses, résistances aux antibiotiques, conséquences sanitaires des transitions environnementales, maladies neurodégénératives ou encore prévention précoce des pathologies liées au vieillissement. Ces sujets interrogent directement notre capacité collective à anticiper, prévenir et protéger, dans un monde où les risques sanitaires, environnementaux et technologiques se complexifient.

Les défis de demain

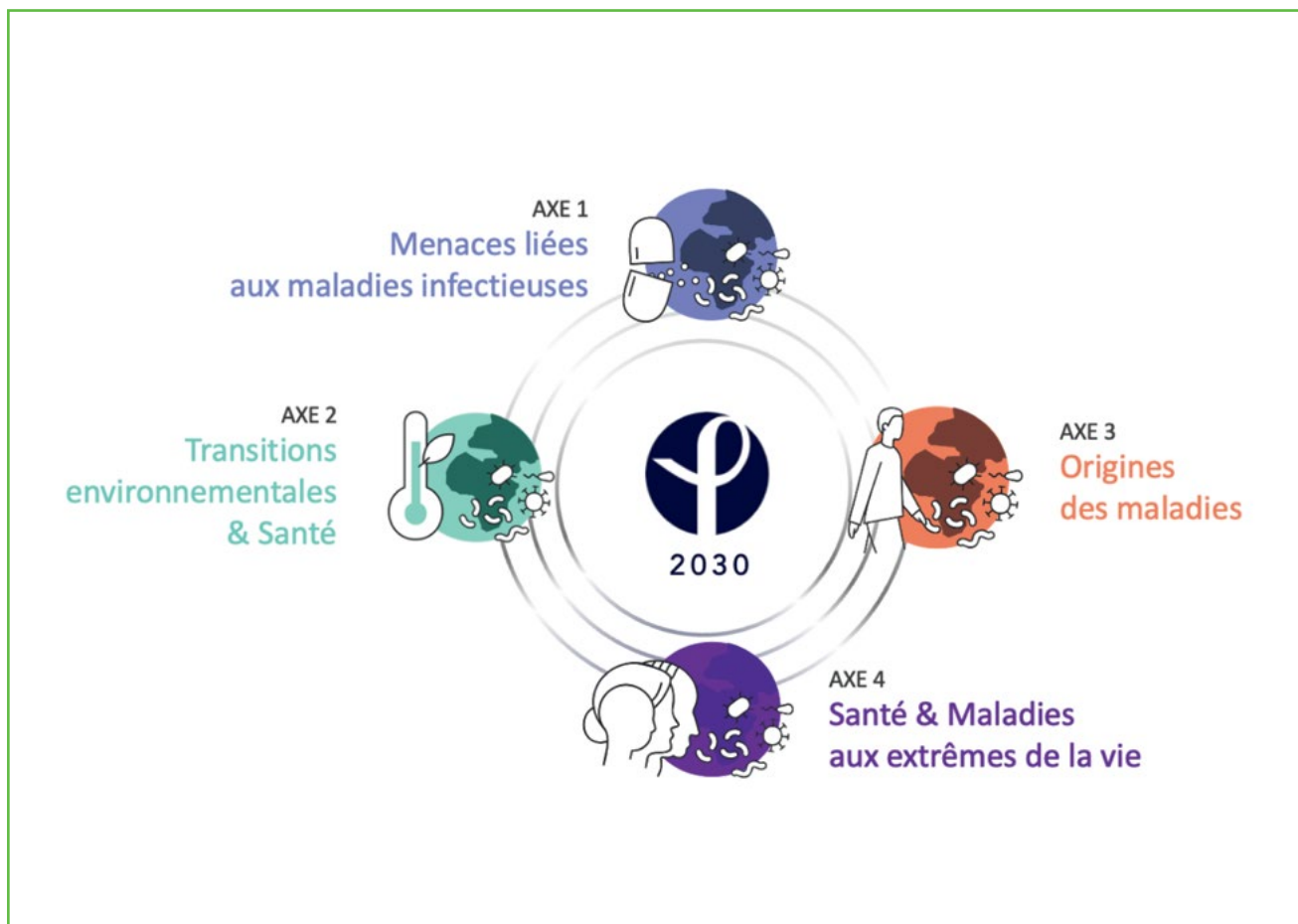
Le partenariat engagé avec l'Institut Pasteur illustre également une conviction forte portée par Monceau Assurances : l'assurance ne peut se limiter à réparer et protéger. Elle a aussi un rôle à jouer dans le **soutien à la recherche, à la prévention et à l'innovation utile**.

Parmi les projets lancés par l'Institut Pasteur figure notamment des travaux consacrés à l'**antibiorésistance**, aujourd'hui considérée comme l'une des principales menaces sanitaires mondiales. Chaque année, les infections résistantes aux antibiotiques provoquent plus d'un million de décès dans le monde.

D'autres programmes portent sur des enjeux environnementaux émergents, comme les microplastiques. Invisibles, persistants, présents dans l'eau, l'air ou les sols, ils pourraient contribuer au développement de pathologies chroniques.

Accompagner la vie, de ses premiers instants au grand âge

Le soutien de Monceau Assurances concerne des recherches menées à des moments particulièrement sensibles de la vie humaine : la grossesse, la petite enfance, le vieillissement.



Le projet soutenu par Monceau Assurances pour les 3 prochaines années, s'intéresse à l'impact de certains additifs alimentaires consommés pendant la grossesse sur le **développement du système immunitaire du bébé**.

L'objectif est de mieux comprendre comment l'environnement maternel peut influencer durablement la santé future de l'enfant et augmenter, parfois très tôt, le risque de maladies inflammatoires ou allergiques. Une recherche qui éclaire **les enjeux de prévention intergénérationnelle et de santé publique**.

D'autres travaux de l'Institut touchent directement aux enjeux de longévité, de dépendance, de qualité de vie et d'accompagnement des générations futures.

Au-delà des projets, ce soutien traduit une même vision du temps long. Là où la recherche construit les réponses scientifiques de demain, le mutualisme inscrit son action dans la durée, au service des personnes et des territoires.

INSTITUT
Pasteur

Dans un contexte marqué par les incertitudes sanitaires, environnementales et sociétales, soutenir la recherche fondamentale et l'innovation scientifique constituent aussi une manière concrète d'exercer sa responsabilité d'assureur mutualiste.

Parce qu'accompagner l'humain, c'est aussi contribuer à préparer l'avenir.



05

ETATS FINANCIERS

2025

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2026

Situation et activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé

2025 fut une année de fortes turbulences politiques, de mutations géopolitiques majeures, de crises internationales persistantes, d'événements climatiques tant en France que dans le reste du monde.

En France, la crise politique débutée en 2024 se poursuit : tensions autour du gouvernement Bayrou puis changements successifs de Premiers ministres, dont la nomination puis la démission et renomination rapide de Sébastien Lecornu à l'automne 2025.

Sur le plan international, Donald Trump fait son retour à la Maison Blanche le 20 janvier, débutant un mandat marqué par de très nombreux décrets et une réorientation stratégique américaine, actant le retrait progressif des États-Unis comme garant de la sécurité en Europe.

Le commerce international est perturbé par l'augmentation généralisée des droits de douane imposée par les États-Unis sur les importations en provenance de nombreux partenaires, dont l'Union européenne, la Chine, le Canada et le Mexique.

En Ukraine, malgré les nombreuses tentatives de négociation la guerre se prolonge alors qu'un cessez le feu fragile est obtenu sous impulsion américaine dans le conflit Israélo-palestinien.

Cette année aura été une nouvelle fois marquée par des catastrophes climatiques. 2025 s'inscrit parmi les années les plus chaudes jamais mesurées et elle aura connu dès le mois de janvier une des catastrophes les plus coûteuses de l'histoire avec les incendies massifs à Los Angeles. Ainsi, les dix plus grands désastres climatiques mondiaux de l'année écoulée dépassent 120 milliards de dollars de pertes assurées.

Les marchés financiers comme les comportements d'épargne ont été influencés par des dynamiques parfois contradictoires. La croissance mondiale reste bien orientée autour de 2,7 % portée par la résilience américaine et la reprise européenne. Après les pics des années 2022 à 2024, l'inflation en zone euro voit enfin un retour progressif vers la

cible des 2 %, et les taux obligataires avec une détente progressive, qui permettent une amélioration des rendements des fonds en euros. Dans ce contexte de fortes incertitudes, les Français épargnent massivement et l'assurance vie reste le principal placement financier des ménages. La collecte établit de nouveaux records en France avec 16,1 milliards en 2025 et le mois de décembre affiche une collecte historique.

En épargne, les rendements des fonds en euros s'améliorent grâce à la détente des taux et la collecte en unités de compte se tient malgré des performances globalement positives mais contrastées selon les zones géographiques.

Capma & Capmi s'inscrit dans ces tendances et le chiffre d'affaires de la mutuelle progresse de 3,88% pour s'établir à 226 177 321€ pour l'exercice 2025. Pour la partie épargne seule, la collecte passe de 172 686 524 à 181 588 495 € soit une progression de +5,15%.

La collecte sur les fonds euros représente 136 058 139 € soit 74,93% du chiffre d'affaires épargne, en progression de 4,5%.

Les taux servis nets de frais avant prélèvements sociaux pour l'exercice 2025 sont les suivants : **3,15% pour les produits Monceau Épargne, Monceau Multifonds et Dynavie**, 3,20% pour les Carnets Multi-Épargne contrats souscrits entre 1991 et 1997 et 2,70% pour les Carnets d'Épargne produit commercialisé de 1969 à 1991.

Ces rendements illustrent une gestion financière prudente et performante, fidèle aux engagements de Monceau Assurances pour répondre aux attentes de ses sociétaires en matière d'épargne et d'accompagnement dans le temps long.

Dans une démarche de modernisation de son offre et afin de mieux répondre aux attentes des sociétaires et aux évolutions du marché, Capma & Capmi a lancé un nouveau produit d'épargne en 2025 : le contrat Monceau Epargne.

Ce produit propose plusieurs avantages significatifs notamment la gestion pilotée avec mandat d'arbitrage : une solution d'investissement adaptée au profil de l'adhérent avec un accompagnement dans la répartition des supports. 40,38 % du chiffre d'affaires de Monceau Epargne a été réalisé en gestion pilotée confirmant ainsi l'intérêt de nos sociétaires pour ce mode de gestion.

La sensibilisation progressive a également reçu le meilleur accueil par les sociétaires désireux de lisser leur investissement dans le temps. Ainsi, les sommes investies évoluent progressivement depuis un support sécurisé vers des unités de compte plus dynamique dans le respect du profil d'investisseur de l'adhérent.

Ainsi, ce nouveau produit a largement contribué à dynamiser notre part de la collecte en unités de compte mobilières qui progresse significativement du plus de 23%. Avec plus de 39,6M€ de collecte soit près de 22% de la collecte totale en épargne.

Des régimes de retraite revalorisés en 2025

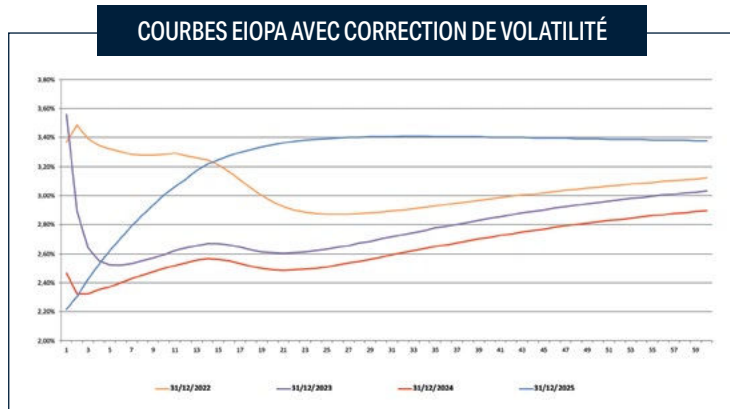
La collecte sur les produits retraite progresse au global de 0,5% sur l'exercice. Pour les régimes de retraite en points L441, avec une gamme renouvelée depuis le lancement d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel en octobre 2020, la collecte sur ces produits a progressé de 2,05 % en 2025, pour arriver à 39,4 millions d'euros.

Pénalisée ces dernières années notamment par les évolutions réglementaires applicables à ces produits, conjuguée à la faiblesse des taux d'intérêt jusqu'en 2022, la politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points a pu s'exercer pleinement depuis l'exercice 2023, grâce à des taux de couverture supérieurs à 110 % pour l'ensemble des régimes. Soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, le conseil d'administration a donc décidé, à effet du 1^{er} janvier 2026, de revaloriser les rentes du Régime Collectif de Retraite (RCR) de 3,90 %, de Monceau Retraite de 2,50 %, celles du Fonds Acti Retraite de 2,05 % et enfin celles de Fonréa de 1,85 %.

La courbe des taux reste un indicateur-clé

En 2025, la repentification de la courbe des taux s'est poursuivie. En zone euro, la courbe des taux produite par l'EIOPA au 31 décembre 2025 apparaît désormais normalisée.

L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des régimes de retraite en points ainsi que la hausse des plus-values latentes entraînent une augmentation des taux de couverture des quatre régimes qui ressortent à 151,32% pour le Régime Collectif de Retraite (RCR), 140,65% pour le Fonréa, 146,11% pour le Fonds Acti Retraite, et enfin 195,85% pour Monceau Retraite.



Une situation financière toujours solide

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 537,5 millions d'euros, contre 526,7 millions d'euros à fin 2024.

Cette solidité financière se retrouve dans le taux de couverture du capital de solvabilité, qui est en forte augmentation, passant de 208% à la fin de l'exercice 2024 à 287% pour l'exercice 2025.

Situation et activité des principales filiales de la mutuelle

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de Capma & Capmi : les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) que sont Monceau Investissements Immobiliers (MII) et Société Civile Centrale Monceau (SCCM), la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) et Monceau Investissements Mobiliers (MIM).

Politique immobilière

L'investissement immobilier du groupe privilégie une politique de gestion à long terme et de rendement régulier pour apporter à nos sociétaires la performance la plus régulière possible à travers les deux principales Sociétés Civiles Immobilières (SCI) du groupe que sont Monceau Investissement Immobiliers (MII) et la Société Civile Centrale Monceau (SCCM). Au service des performances des produits d'épargne, le patrimoine immobilier intervient en support d'unité de compte, en couverture des provisions techniques des régimes de retraite et en investissement des fonds propres.

Le patrimoine immobilier est aujourd'hui principalement constitué d'immeubles de bureaux, dans le Quartier Central des Affaires de Paris et des grandes métropoles, exclusivement en France.

Les sociétés civiles immobilières MII et SCCM détiennent, au 31 décembre 2025, 70 immeubles totalisant 268 530 m², pour une valeur globale de 1,8 milliards d'euros. En 2025, dans un contexte fortement adverse, les rendements de MII et SCCM ont été respectivement de -3,82 % et de +0,96 %. Les variations constatées lors de l'exercice précédent avaient été de -4,57 % et de -6,23 %

Focus sur l'exercice de MII

Le patrimoine compte 39 biens, pour une surface totale de 170 281 m². Le taux d'occupation financier, hors immeubles en travaux ou en restructuration, s'établit à 79,4 % en diminution de plus de 6 points par rapport à l'année précédente. Cette diminution est à attribuer très majoritairement à la libération de deux actifs importants (Saint Cloud et Issy les Moulineaux).

Aucune acquisition n'a eu lieu sur l'exercice. En revanche, un immeuble, situé au 467 avenue du Prado à Marseille, a été cédé pour un montant de 7,530 M€. Le patrimoine est évalué à 956 millions d'euros hors droits, et la valeur nette comptable, après enregistrement des moins-values éventuelles sur immeubles, s'élève quant à elle à 690 millions d'euros, faisant ressortir une plus-value latente de 265 millions d'euros, prise en compte dans le calcul de la valeur de la part de la société à la clôture. Celle-ci s'élève à 35,05 euros à la fin de l'exercice 2025 (le résultat de l'exercice n'ayant pas généré de distribution), soit une baisse de 3,82%.

Les produits locatifs enregistrés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 sont en augmentation et s'élèvent à 57 millions d'euros contre

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2026

54,4 millions d'euros constatés sur l'exercice précédent. Cette hausse provient notamment des revalorisations assises sur l'indice des prix. Les charges d'exploitation s'élèvent à 37,7 millions d'euros contre 40,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 7 %. L'ensemble conduit à un résultat d'exploitation en hausse, à 20,9 millions d'euros.

Le résultat financier, principalement alimenté par les intérêts liés à l'avance en compte courante faite à SCCM (dont MII détient 49,75 %), ressort à 16,4 millions d'euros en 2025, en hausse par rapport à l'exercice précédent, où il s'élevait à 4,3 millions d'euros.

Un résultat exceptionnel négatif de 86,4 millions d'euros est constaté, notamment en raison du provisionnement de dépréciations sur certains immeubles en moins-value latente. En conséquence, le résultat net de l'exercice est négatif et s'établit à -49,2 millions d'euros. L'exercice précédent était déjà déficitaire à hauteur de -5,5 millions d'euros.

Focus sur l'exercice de SCCM

Le patrimoine compte 31 adresses, pour une surface totale de 98 249 m². La qualité du patrimoine ainsi que les travaux de rénovation réalisés permettent d'afficher un taux d'occupation financier satisfaisant au regard des conditions de marché, atteignant 76,4 % contre 89,1 % l'année dernière. Au cours de l'année 2025, la société a vendu un immeuble sis 14 rue Lubeck / 6 rue de l'amiral Hamelin à Paris pour 15,6 M€. Le patrimoine, après expertise et actualisation, est ainsi évalué à 900,6 millions d'euros hors droits. Sa valeur comptable, nette des amortissements et dépréciations éventuelles, s'élève à 464,9 millions d'euros. La plus-value latente de 435,7 millions d'euros est prise en compte dans le calcul de la valeur de la part de la société à la clôture. La valeur de la part 2025 est de 92,68 (avant affectation du résultat).

Le chiffre d'affaires net enregistré à fin septembre 2025 s'élève à 44,9 millions d'euros contre 42,4 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, en augmentation. Les charges d'exploitation sont en forte baisse, et s'élèvent à 22,1 millions d'euros contre 25,3 millions d'euros sur l'exercice 2024. Un résultat financier de -8,3 M€, principalement lié aux intérêts liés aux différentes avances reçues.

Un résultat exceptionnel de -11,8 M€ est constaté, principalement en raison du provisionnement de dépréciations sur certains immeubles en moins-value latente. Le résultat de l'exercice s'établit en conséquence à 2,8 millions d'euros, en baisse de 68% sur le résultat de 8,7 millions d'euros constaté au terme de l'exercice passé.

Focus sur l'activité de SCFCM

SCFCM détient plusieurs forêts en France métropolitaine, qui s'étendent sur 1 315 hectares :

- La forêt de l'Etoile, sur 1 079 hectares, située dans le Département de la Haute-Marne, sur les communes de Colombey-les-Deux-Églises, Marbeville, Soncourt-sur-Marne et Vignory, acquise en 2006
- La forêt des Avergennes, de 144 hectares, située dans le département de la Côte d'Or, sur les communes d'Essarois et de Rochefort-sur-Brevon, acquise en 2020
- La forêt de Saint-Parize-le-Chatel, sur 92 hectares située dans le Département de la Nièvre, sur les communes de Saint-Parize-le-Chatel et Luthenay-Uxeloup, acquise en 2020

Durant l'exercice 2025, les trois forêts suivantes situées dans le département du Cher ont été vendues pour un montant de 47 millions d'euros :

- La forêt de Maupioux, sur 815 hectares, située dans le Département du Cher, sur les communes d'Arpheuilles, Meillant et Parnay, acquise en 2007
- La forêt de la Croix-Maupieux, sur 488 hectares, située dans le Département du Cher, sur les communes de Meillant, Uzay-le-Venon, Arpheuilles et Contres, acquise en 2020
- La forêt de Grailly, sur 477 hectares, située dans le Département du Cher, sur les communes d'Arpheuilles et de Saint-Pierre-les-Etieux, acquise en 2022

Le résultat net de l'exercice 2025 est positif de 21,8 millions d'euros, contre 0,6 million d'euros en 2024.

Focus sur l'activité de MIM

La société civile Monceau Investissements Mobiliers est détenue à 93% par Capma & Capmi et constitue un de ses véhicules stratégiques d'investissement de diversification. La structure d'allocation du portefeuille est restée stable sur l'exercice, avec une large place réservée aux investissements dynamiques : fonds actions, private equity, fonds high yield et convertibles et participations, pour près de 66% de l'actif. Les actifs de court terme représentent également une forte proportion de l'allocation, avec plus de 15% de l'actif en monétaire et obligataire court terme, ce qui permettra de saisir des opportunités d'investissement ou de remonter des liquidités.

Le résultat de l'exercice 2025 est positif de 2,4 millions d'euros, en forte baisse par rapport aux 9,7 millions d'euros de l'exercice précédent, principalement en raison de moins-values de cessions sur des fonds actions, le solde global des cessions 2025 s'établissant à -7,1 millions d'euros. En tenant compte du résultat de l'exercice, de la distribution de 8 millions de dividendes effectuée dans l'année et de la distribution de prime d'émission de 15 millions d'euros réalisée en octobre 2025, les fonds propres comptables de la société s'élèvent à 144,3 millions d'euros, contre 164,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les plus-values latentes sur le portefeuille de participations, de valeurs immobilisées et de valeurs mobilières détenues, sont évaluées à 32,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 25,2 millions d'euros à la clôture précédente. Les plus-values latentes sur immobilisations corporelles sont inchangées et sont estimées à 0,4 million d'euros.

Les fonds propres réévalués ressortent ainsi à 177,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 190,5 millions d'euros à la clôture précédente. La valeur de la part de la société s'élève donc à fin 2025 à 505,76 euros, en baisse de 6,81 % par rapport à la valorisation de 542,73 euros faite au terme de l'exercice précédent.

Evolution prévisible de l'activité

Dans le cadre de la Loi Industrie Verte du 23 octobre 2023, Monceau Assurances a modernisé et enrichi son offre épargne.

En 2025, un enrichissement de l'offre au travers d'un nouveau produit « Monceau Épargne », incluant des supports en unités de compte et en fonds euros innovants ainsi que l'introduction d'une gestion pilotée par profil, dans une logique de simplification et de modernisation de l'offre épargne.

Le produit Monceau Epargne a vocation à évoluer de façon continue. Il est par exemple prévu d'enrichir l'offre des supports en unités de compte et d'inclure de nouvelles options dans le cadre de la gestion libre.

Perspectives pour 2026

Conjoncture financière

À l'issue de l'année 2025, l'économie mondiale apparaît engagée dans un processus de normalisation encore fragile. Les perspectives pour 2026 suggèrent une légère amélioration de la croissance en France, autour de 1,1 %, ainsi que la poursuite de l'assouplissement monétaire dans les principales économies.

Toutefois, les incertitudes géopolitiques et commerciales demeurent élevées et pourraient continuer d'affecter les chaînes d'approvisionnement, les prix de l'énergie et la dynamique du commerce international.

Dans ce contexte, le principal risque macroéconomique identifié reste celui d'un scénario de stagflation, caractérisé par une croissance faible combinée à une inflation persistante.

Les marchés financiers abordent par ailleurs l'année 2026 avec des niveaux de valorisation historiquement élevés, notamment aux États-Unis. La question centrale pour les investisseurs sera de déterminer si la croissance future des bénéfices des entreprises sera suffisante pour justifier ces niveaux de valorisation dans un environnement économique et géopolitique extrêmement incertain.

Perspectives sur l'activité immobilière et gestion du risque de liquidité

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. La hausse des taux à long terme amorcée depuis 2022 et qui semble s'achever à la fin d'année 2025 a ainsi eu un effet dépressif sur

nombre de valeurs immobilières : l'impact est relativement limité pour la Caisse, l'essentiel de son patrimoine étant un patrimoine de qualité, bien occupé, bien situé, notamment dans le Quartier Central des Affaires à Paris ou dans les grandes métropoles régionales. Pour autant, le risque de liquidité reste un risque inhérent au regard du volume important de contrats en unités de compte immobilières, qu'il convient de surveiller. Certains atténuateurs de risque ont d'ailleurs été réalisés : souscription d'une option de mise en pension et maintien d'une poche élevée de trésorerie.

Réorganisation des structures prudentielles vie

En octobre 2025, les Conseils d'administration de Capma & Capmi, de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Retraite & Epargne ont validé les principes de la réorganisation des activités vie du groupe Monceau Assurances, avec comme principale action la création de Monceau Retraite Supplémentaire (MRS). Cette société, qui vise un agrément en tant que Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire (FRPS), est destinée à accueillir les régimes de retraite de branche 26 de Capma & Capmi (hors RCR) et de Monceau Retraite & Épargne par transfert de portefeuille.

Monceau Retraite Supplémentaire a depuis été créée sous forme de SA avec un capital de 1 M€ détenu par Capma & Capmi, en totalité moins une part. La société est immatriculée depuis le 17 novembre 2025.

Dans le courant de l'année 2026, Capma & Capmi deviendra propriétaire en totalité de Monceau Retraite & Épargne, en préparation d'une fusion-absorption de Monceau Retraite & Épargne par Capma & Capmi.

Ces opérations faisant l'objet de demandes d'agrément et de transfert de portefeuille sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 12 juin 2026 et à l'autorisation de l'ACPR.

Evènements postérieurs à la clôture

Les Etats-Unis avec l'Israël ont lancé le 28 février 2026 une série d'attaques militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran. L'entreprise ne présente aucune exposition directe ou indirecte significative au conflit. En conséquence, ce conflit géopolitique n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation mais aura un impact inconnu à ce jour sur la société en raison de la volatilité induite sur les marchés financiers.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2026

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français
Néant

Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la SGAM Monceau Assurances, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de Capma & Capmi.

Ainsi, Capma & Capmi, la Mutuelle Centrale de Réassurance et ses filiales, dont Monceau Retraite & Epargne ainsi que l'Union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances. Les comptes de la mutuelle MUDETAF, associée à la MCR ayant des liens de réassurance importants et durables sont également combinés au sein de la SGAM Monceau Assurances en vertu d'une convention de combinaison des comptes.

Sommes versées en application de l'article R 322-55-1 du Code des assurances

Au cours de l'exercice 2025, les administrateurs ont perçu un montant brut de 126 800 euros au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 32 758,85 euros leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information n'est pas mentionnée dans le présent rapport car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Liste des conventions réglementées signées en 2025

- Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec le GIE DMA signés le 25 mars 2025
- Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec Sarp Europe signé le 4 février 2025
- Mandat de gestion avec Monceau Investment Solutions signée le 29 juillet 2025
- Contrat de licence de marques et de services d'image et de communication avec la SGAM Monceau Assurances signée le 30 avril 2025
- Contrat cadre de prestations de service et conventions de services avec FNGRP signés le 18 juin 2025

Liste des conventions réglementées signées depuis la clôture de l'exercice

Acte de cession d'actions de la société Monceau Retraite & Épargne signé le 20 mai 2026

ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
En application des dispositions de l'article L 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2025, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€						
	Total non échu (0 jour)	Solde des dettes fournisseurs de 1 à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs entre 31 et 60 jours	Solde des dettes fournisseurs entre 61 et 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	3					
Montant total des factures concernées TTC	430		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	12,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues	-					
Montant total des factures exclues	-					
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2026

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)
En application des dispositions de l'article L 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2025, du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

(A) Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Total non échu (0 jour)	Solde des créances clients de 1 à 30 jours	Solde des créances clients entre 31 et 60 jours	Solde des créances clients entre 61 et 90 jours	Solde des créances clients à plus de 91 jours	Total 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	0					
Montant total des factures concernées HT	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Sauf mention contraire,
les montants présentés
sont exprimés en milliers
d'euros et arrondis à l'euro
le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2025	31/12/2024
1 - Compte de liaison avec le siège		
2 - Actifs incorporels	380	380
3 - Placements	4 402 589	4 438 533
3a - Terrains et constructions	1 102 157	975 807
3b - Placements dans des entreprises liées	279 717	284 928
3c - Autres placements	3 020 714	3 177 797
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	1 015 843	1 105 915
5 - Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	181 319	192 771
5a - Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b - Provisions d'assurance vie	176 554	187 979
5c - Provisions pour sinistres vie		
5d - Provisions pour sinistres non-vie		
5e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	4 765	4 792
5f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
5g - Provisions pour égalisation		
5h - Autres provisions techniques vie		
5i - Autres provisions techniques non-vie		
5j - Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 - Créances	26 428	23 319
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	832	774
6aa - Primes restant à émettre		
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	832	774
6b - Créances nées d'opérations de réassurance		
6c - Autres créances	25 596	22 545
6ca - Personnel	3	3
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 465	15 855
6cc - Débiteurs divers	9 128	6 688
7 - Autres actifs	190 231	35 239
7a - Actifs corporels d'exploitation		
7b - Comptes courants et caisse	190 231	35 239
8 - Comptes de régularisation - Actif	26 566	26 802
8a - Intérêts acquis non échus	23 645	21 139
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	2 921	5 663
9 - Différence de conversion		
Total bilan Actif	5 843 356	5 822 959

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
1 - Capitaux propres	537 522	526 718
1a – Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 800	60 752
1b – Réserves de réévaluation		
1c – Autres réserves	371 798	372 580
1d – Report à nouveau	93 364	79 429
1e – Résultat de l'exercice	11 559	13 958
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	3 984 653	3 891 200
3a – Provisions pour primes non acquises - non-vie		
3b – Provisions d'assurances vie	3 829 865	3 723 389
3c – Provisions pour sinistres vie	33 361	32 110
3d – Provisions pour sinistres - non-vie		
3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	121 427	135 702
3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes - non-vie		
3g – Provisions pour égalisation		
3h – Autres provisions techniques vie		
3i – Autres provisions techniques - non-vie		
4 - Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	1 014 041	1 106 280
5 - Provisions pour risques et charges	1 314	874
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	181 263	192 714
7 - Autres dettes	36 100	30 541
7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe	946	1 002
7b – Dettes nées d'opérations de réassurance	936	1 015
7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d – Dettes envers des établissements de crédit	933	845
7e – Autres dettes	33 285	27 679
<i>7ea - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus</i>		
<i>7eb - Personnel</i>	1	
<i>7ec - État, organismes sociaux et collectivités publiques</i>	20 930	15 848
<i>7ed - Créanciers divers</i>	12 354	11 831
8 - Comptes de régularisation - passif	88 464	74 630
9 - Différence de conversion		
Total Bilan passif	5 843 356	5 822 959

COMPTES ANNUELS

Compte technique de l'assurance vie

	Opérations Brutes 31/12/2025	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2024
1 - Primes	226 177	-121	226 057	217 604
2 - Produits des placements	209 275		209 275	159 559
2a - Revenus des placements	94 016		94 016	74 960
2b - Autres produits des placements	4 531		4 531	4 653
2c - Profits provenant de la réalisation des placements	110 728		110 728	79 945
3 - Ajustement ACAV (plus-values)	45 720		45 720	25 337
4 - Autres produits techniques	14		14	9
5 - Charges des sinistres	-314 568	15 983	-298 585	-283 298
5a - Prestations et frais payés	-313 317	15 983	-297 334	-284 086
5b - Charges des provisions pour sinistres	-1 251		-1 251	788
6 - Charges des provisions	108 044	-11 426	96 619	121 497
6a - Provisions d'assurance vie	15 740	-11 426	4 314	8 724
6b - Provisions sur contrats en unités de compte	92 305		92 305	112 773
6c - Autres provisions techniques				
7 - Participation aux résultats	-108 546	-27	-108 573	-93 388
8 - Frais d'acquisition et d'administration	-28 651	831	-27 820	-27 137
8a - Frais d'acquisition	-25 518		-25 518	-23 450
8b - Frais d'administration	-3 133		-3 133	-4 578
8c - Commissions reçues des réassureurs		831	831	891
9 - Charges financières	-55 315	-6 179	-61 494	-38 603
9a - Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-3 223	-6 179	-9 402	-7 479
9b - Autres charges des placements	-39 832		-39 832	-18 800
9c - Pertes provenant de la réalisation de placements	-12 260		-12 260	-12 324
10 - Ajustement ACAV (moins-values)	-47 087		-47 087	-57 998
11 - Autres charges techniques	-3 828		-3 828	-927
12 - Produits des placements transférés	-34 794		-34 794	-22 746
Résultat technique de l'assurance vie	-3 558	-938	-4 497	-91

Compte **non technique**

	Opérations Nettes 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2024
1 - Résultat technique de l'assurance vie	-4 497	-91
2 - Résultat technique l'assurance non-vie		
3 - Produits des placements		
3a - Revenus des placements		
3b - Autres produits des placements		
3c - Produits provenant de la réalisation des placements		
4 - Produits des placements alloués	34 794	22 746
5 - Charges des placements		
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers		
5b - Autres charges des placements		
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 - Produits des placements transférés		
7 - Autres produits non techniques	253	0
8 - Autres charges non techniques	-699	
9 - Résultat exceptionnel	-188	-163
9a - Produits exceptionnels		541
9b - Charges exceptionnelles	-188	-704
10 - Participation et intéressement des salariés	-3 225	-2 123
11 - Impôt sur les sociétés	-14 880	-6 412
Résultat de l'exercice	11 559	13 958

1. FAITS MARQUANTS

La collecte de Capma & Capmi s'établit à 226,1 millions d'euros pour 2025, en progression de 3,9 % par rapport à 2024.

La mutuelle observe une croissance de +5,15 % en épargne avec une collecte de 181,5 millions d'euros et une très bonne dynamique de la collecte en UC mobilières, qui progresse de 23,5 % pour s'établir à 39,7 millions d'euros. Les versements sur le fonds euros progressent également de 4,5 % à 136 millions d'euros, soutenus par les rendements solides servis aux sociétaires ces dernières années. L'activité retraite connaît une croissance de 2,05 % avec une collecte de 44 M€, rentes viagères de branche 20 incluses. La collecte sur le support UC immobilier Monceau Investissement Immobilier a quant à elle poursuivi sa baisse (-43,4 %) et ne représente que 5,8 millions d'euros. Les prestations sont en légère hausse, avec une charge de sinistres en augmentation de 3,7 % en 2025. Les frais d'acquisition et d'administration cumulés aux autres charges techniques augmentent de 12 %, en conséquence des moyens importants mis en œuvre pour la réorganisation et le renforcement de la mutuelle et du groupe Monceau Assurances dans son ensemble.

Les produits financiers nets (hors UC) sont en progression cette année, tant pour la partie allouée au technique (+14,8 M€) que pour celle allouée au non technique (+12,0 M€) qui vient directement contribuer au résultat de la mutuelle.

La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 14,9 M€ contre 6,4 M€ en 2024. Ce niveau très élevé résulte de provisions non déductibles passées dans les sociétés civiles immobilières MII et SCCM. Leur résultat comptable a été lourdement impacté par ce provisionnement, qui a cependant été réintégré dans leur résultat fiscal car leurs patrimoines immobiliers respectifs restent en plus-value latente. Ces deux sociétés étant en transparence fiscale avec Capma & Capmi, cette dernière doit s'acquitter de l'impôt résultant.

Le résultat net s'établit en conséquence à 11,6 M€, en baisse par rapport à 2024. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice et d'une augmentation mineure de la réserve de capitalisation, atteignent désormais 537,5 millions d'euros, contre 526,7 millions d'euros à fin 2024, soit une progression de 2 %.

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les Etats-Unis avec l'Israël ont lancé le 28 février 2026 une série d'attaques militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran. L'entreprise ne présente aucune exposition directe ou indirecte significative au conflit. En conséquence, ce conflit géopolitique n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation mais aura un impact inconnu à ce jour sur la société en raison de la volatilité induite sur les marchés financiers.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L.123-12 à L.123-23 du code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances, et au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants.

Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les dispositions détaillées au titre III du livre II du règlement n°2015-11 de l'ANC sont appliquées aux opérations légalement cantonnées. Une comptabilité assimilable à une comptabilité multi-établissements est utilisée pour la gestion comptable des opérations légalement cantonnées reposant sur le principe de la comptabilité auxiliaire d'affectation : le patrimoine d'affectation de chaque canton constitue un établissement distinct et le patrimoine général de la société constitue l'établissement principal.

Les comptes de l'exercice 2025 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2025.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.2.1. Évaluation à la clôture de l'exercice des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques. La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

3.2.3. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- À la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- Au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

3.2.4. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.5. Dépréciations des valeurs mobilières à revenus fixes

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.6. Dépréciation des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision.

En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R.343-9 du code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée « Provision pour Risque d'Exigibilité », elle

se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée globalement pour l'ensemble des cantons en excluant les régimes de retraite en points gérés par la Caisse.

3.2.7. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements. Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.343-9 du code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. Depuis l'exercice 2010, les dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

3.2.8. Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L.441-1 et suivants du code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime.

Une provision technique spéciale de retournement (PTSR) doit être constituée pour les régimes de retraite en points qui autorisent la baisse de la valeur de service. Cette provision est sans objet pour les régimes en points qui garantissent la valeur de service. A l'inventaire, on vérifie que la PTS majorée de la PTSR et des plus et moins-values latentes des actifs

affectés à la PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée avec les tables de mortalité et la courbe des taux sans risque pertinente utilisées pour le calcul de la meilleure estimation prévue à l'article R.351-2 du code des assurances à la date d'arrêté des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS, majorée de la PTSR, des plus et moins-values latentes et de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Néant.

3.2.10. Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

3.2.11. Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- Frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- Les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- Les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;

- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.2.12. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

3.2.13. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur l'irrecouvrabilité d'une créance.

3.2.14. Engagements hors bilan

Capma & Capmi bénéficie du statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. L'admission à ce statut est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée, désireuse de mettre fin à son statut, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle avait pris la décision de résilier la convention de réassurance emportant admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention auraient été inscrites au passif du bilan. Cette convention n'ayant pas été résiliée, il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation » et il n'y a pas lieu d'inscrire à l'hors-bilan ces sommes.

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2025 la convention qui la lie à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à lui régler un montant de 15,5 milliers d'euros.

3.2.15. Changements de méthodes comptables

La Société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC 2015-11. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

Le cas échéant, les évolutions portent toutefois sur l'instauration d'une nouvelle présentation des informations suivantes en annexe.

Tableaux modifiés	Prescription par le PCA	Evolutions apportées par la règlement ANC n°2022-06
Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-04</i>	Non	- Présentation via modèle de tableau des coûts d'emprunt immobilisés (incorporel et corporel)
Précisions sur les dettes (suretés réelles) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-16</i>	Non sauf pour les organismes relevant du code de mutualité (<i>Règlement ANC n°2015-11, Article 423-26</i>)	Présentation via modèle de tableau qui indique par dette : - Le montant de la dette ; - Le montant de la garantie.
Honoraire des commissaires aux comptes <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-20</i>	Non	Ventilation des honoraires dans le compte de résultat entre la mission de certification des comptes et les autres services
Crédits d'impôt <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 833-2</i>	Non	Présentation via modèle de tableau qui distingue : - Crédit d'impôts recherche ; - Autres crédits d'impôts (à préciser)
Informations spécifiques des opérations non conclues aux conditions normales de marché <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 834-1</i>	Non	Présentation sous forme d'un tableau d'une information déjà demandée par les textes. Pour rappel, ces informations ne sont pas requises pour les transactions effectuées (i) par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité et (ii) entre sociétés soeurs détenues en totalité par une même société mère.
Engagements pris en matière de crédit-bail <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 836-3</i>	Non	Présentation via modèle de tableau qui indique par contrats de crédit-bail : - Le montant des redevances restant à payer ; - Le prix d'achat résiduel.

Tableaux modifiés	Prescription par le PCA	Evolutions apportées par la règlement ANC n°2022-06
Tableau d'amortissement (immobilisations corporelles et incorporelles) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-1</i>	Non	Le tableau des amortissements doit désormais intégrer : - La durée d'utilisation ; - Le mode d'amortissement.
Tableau des provisions (provision pour risques et charges) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-13</i>	Non	Le tableau des provisions doit désormais intégrer la distinction entre les provisions reprises utilisées / non utilisées.

Introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel afin d'en exclure les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'entité.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. Actif

4.1.1 Actifs incorporels

L'actif incorporel correspond à la marque CAPMA&CAPMI acquise en 2024, aucune variation n'a eu lieu en 2025. Le montant d'achat de 380K€ demeure donc inchangé.

4.1.2 Placements immobiliers

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Transfert FG-UC Entrant	Transfert FG-UC Sortant	Montant à la clôture
Terrains						
Constructions						
Parts de sociétés immobilières non cotées	975 807	103 515	-100 566	197 161	-73 761	1 102 157
Créances rattachées à des participations						
Total	975 807	103 515	-100 566	197 161	-73 761	1 102 157

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Total				

Valeurs Nettes

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Parts de sociétés immobilières non cotées	975 807	1 102 157
Créances rattachées à des participations		
Total	975 807	1 102 157

COMPTES ANNUELS

4.1.3. Actif - Entreprises liées

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	137 283	11 331	-1 010		147 604
Obligations	147 211	4 038	-19 571		131 678
Créances rattachées à des participations	435				435
Créances pour espèces déposées chez les cédantes					
Total	284 928	15 369	-20 581		279 717

Valeurs des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total Dépréciations				

Valeurs Nettes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	137 283	147 604
Obligations	147 211	131 678
Créances rattachées à des participations	435	435
Créances pour espèces déposées chez les cédantes		
Total	284 928	279 717

4.1.4. Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2025

Intitulé	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables*	1 278 140	396	760 494	-917 457	1 207 099 880
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes*	1 245 014	3 792	518 460	-246 659	1 329 174 337
Prêts	100 228		11 459	-9 937	100 227 726
Autres placements	13 121			-5 726	13 120 910
Instruments de trésorerie	543 502		290 166	-541 097	543 501 911
Valeurs remises en nantissement					
Total	3 180 004	4 188	1 580 580	-1 720 875	3 043 898

Valeurs des amortissements

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amort.	Provisions	Dotations	Reprise	Amort.	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables		2 206	-2 206			
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes			2 206	1 306		900
Prêts			22 283			22 283
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total Dépréciations		2 206	22 283	1 306		23 183

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables*	1 275 933	1 121 573
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes*	1 245 014	1 519 708
Prêts	100 228	79 467
Autres placements	13 121	7 395
Instruments de trésorerie	543 502	292 572
Valeurs remises en nantissement		
Total	3 177 797	3 020 714

* Ouverture ajusté du montant de 13 M€ correspondant aux autres placements, inclus dans les actions à fin 2024 et d'une reclasse de 84 M€ de SICAV obligatoire anciennement classé en Obligation, en Actions

4.1.5. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2025

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	818 522	-155 121	663 401
Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPCVM	265 364	64 797	330 160
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 030	252	22 282
Total	1 105 915	-90 072	1 015 843

COMPTES ANNUELS

4.1.6. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Intitulé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2024
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	1 102 157	1 102 157	1 139 920	975 807
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable				
Dans l'OCDE	155 000	155 000	245 605	150 404
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	1 482 452	1 482 450	1 565 569	1 949 355
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	16 239	16 239	17 645	27 054
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	1 567 677	1 481 785	1 373 573	1 186 558
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE	92 256	69 972	69 972	89 606
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	9 929	9 929	9 929	10 750
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8)				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM	663 395	663 395	663 395	818 522
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM	352 519	352 519	352 519	267 552
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	5 441 623	5 333 446	5 438 127	5 475 606

Intitulé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2024
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	1 567 677	1 481 785	1 373 573	1 132 058
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	2 858 033	2 835 748	3 070 923	3 237 634
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13	1 015 913	1 015 913	1 015 913	1 105 915
Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	4 345 655	4 238 471	4 305 413	4 348 769
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation	1 095 968	1 094 975	1 154 996	1 126 838

Les titres non cotés s'élèvent à 2 200 086 K€ en valeur brute au 31/12/2025.

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan

Intitulé	2025			2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	5 441 623	5 418 431	5 438 127	5 468 855	5 544 448	5 551 863
Amortissement de surcote		87 973			74 346	
Amortissement de décote		2 736			5 505	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	5 441 623	5 333 446	5 438 127	5 468 855	5 475 606	5 551 863

2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) *Néant.*

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance. *Néant.*

4) Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »
Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2024
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	1 102 157	1 102 157	1 139 920	975 807
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	1 102 157	1 102 157	1 139 920	975 807
Total	1 102 157	1 102 157	1 139 920	975 807

COMPTES ANNUELS

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Valeur de remboursement	1 314 454	1 152 854
Valeur nette	1 580 148	1 286 834
TOTAL	-265 694	-133 981

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

Libellé	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
• VRN 151042 Index PIB Grec			0	0
Total			0	0

4.1.7. Créances au 31 décembre 2025

Libellé	Montant au 31/12/2025	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au Montant au 31/12/2024
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	832	832		774
Créances nées d'opérations de réassurance				
Autres créances	25 596	25 596		22 545
Total	26 428	26 428		23 319

4.1.8. Compte de régularisation actif

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts courus non échus	23 645	21 139
Frais d'acquisition reportés		
Différences sur les prix de remboursement	2 757	5 505
Autres	165	158
Total	26 566	26 802

4.1.9. Filiales et participations

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50% minimum du capital est détenu par Capma & Capmi)								
Monceau Investissements Immobilier (MII)	97.28%	905 038	1 198 958	58 563	-49 164	0		
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	92.76%	113 700	144 353		2 427	21 335		
Société Civil Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	60%	13 796	49 672	240	21 817	7 800		
Monceau Investissement Solutions (MIS)	80%	1 200	6 870	8 661	5 370	0		
Participations (10% à 50% du capital est détenu par Capma & Capmi)								
Société Civile Centrale Monceau (SCCM)	31.47%	183 322	191 725	44 892	2 766	871		
Monceau Retraite et Epargne (MRE)	29.48%	17 958	87 718	20 064	3 742	677		
Monceau Stratégies Durables (MSD)	43.5%	11 497	51 180	-59	46	0		435

COMPTES ANNUELS

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2024	Affectation du résultat 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2025
Fonds d'établissement et fond social	60 752		48		60 800
Réserves	372 580	22		804	371 798
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766				8 766
Réserve de réévaluation	16 000				16 000
Autres réserves	20 676	22			20 698
Réserve de capitalisation	308 138			804	307 334
Réserve de solvabilité	19 000				19 000
Report à nouveau	79 429	13 935			93 364
Résultat de l'exercice	13 958	-13 958	11 559		11 559
Total	526 718	0	11 607	804	537 522

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 12 juin 2025, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2025.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3. Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3 984 653 k€ contre 3 891 200 k€ au 31 décembre 2024. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales et Provisions Techniques Spéciales complémentaires éventuelles des 4 régimes de retraite en points gérés par la Caisse pour un total de 1 147 421 k€.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des quatre régimes de retraite en points pris individuellement.

Libellé	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Retraite
Nombre d'adhérents	30 741	6 920	7 628	11 906
Provisions technique spéciale à l'ouverture	637 670	206 650	192 165	95 617
Provisions technique Complémentaire à l'ouverture				
Cotisations nettes	694	4 141	3 786	29 507
Produits Financiers crédités au régime	17 372	10 771	7 958	2 731
Frais annuels de gestion	-2 606	-1 616	-1 194	-656
Arrérages réglés	-40 706	-4 216	-3 244	-92
Rachat et décès réglés				-1 376
Transfert réglés		-3 008	-1 975	-953
Provisions Technique Spéciale à la clôture	612 424	212 723	197 496	124 778
Plus ou moins-values latentes	33 998	11 236	8 706	2 477
Provision Mathématique Théorique (décret n°2017-1172) (4)	427 201	159 228	141 132	64 976
Taux de couverture fin 2025	151.32%	140.65%	146.11%	195.85%
Rappel du taux de couverture à fin 2024 en retenant la courbe EIOPA au 31/12/2024 avec correction pour volatilité.	145.20%	125.46%	129.03%	167.21%

COMPTES ANNUELS

4.2.4. Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en diminution de -8.34 %, à 1 014 041 k€ contre 1 106 280 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 663 395 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (818 522 k€ à fin 2024).

À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait diminuer de -8,92 %, à 1 007 582 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en diminution de - 18.95 %. À valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la baisse s'élève à - 15,71 %.

4.2.5. Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Participation aux résultats totale :	108 481	93 421	115 271
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	122 756	105 648	116 531
Variation de la provision pour participation aux excédents	-14 275	-12 227	-1 260
Participation aux résultats des opérations vie ⁽³⁾			
Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	2 636 865	2 556 673	2 522 230
Montant minimal de la participation au résultats	74 471	57 098	54 114
Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾	74 928	65 545	74 045
- Participation attribuée (y compris intérêt techniques)	89 203	77 772	75 305
- Variation de la provision pour participation aux excédents	-14 275	-12 227	-1 260

⁽¹⁾ Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3)

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3)

⁽³⁾ Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L. 441-1 et L. 144-2.

4.2.6. Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	116			13	103
Provisions pour litiges	759	454	2		1 211
Total	875	454	2	13	1 314

4.2.7. Dettes

	Montant au 31/12/2025	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2024
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	181 263	181 263		192 714
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	946	946		1 002
Dettes nées d'opérations de réassurance	936	936		1 015
Dettes envers les établissements de crédit	933	933		845
Autres dettes	33 285	33 285		27 679
Total	217 364	217 364		223 255

4.2.8. Comptes de régularisation au passif

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	87 973	74 346
Charges constatées d'avance		
Autres	491	285
Total	88 464	74 630

4.2.9. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2025	31/12/2024
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer	-1	-3
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés	2	2
Autres charges à payer	8	2
Etat		
Impôts sociétés		
Autres charges à payer		
Autres charges à payer	8 311	9 768
TOTAL	8 320	9 770

Produits à recevoir	31/12/2025	31/12/2024
Personnel		
Organismes sociaux		
Etats		
Autres produits à recevoir		442
TOTAL		442

COMPTES ANNUELS

4.2.10. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	En devises		Contrevaleur		Ecart de conversion
		Actif	Passif	Actif	Passif	Compte de résultat
Zone Euro						
	EUR			5 732 834	5 842 011	
	GBP	5	4	6	5	-18
1/ Total zone européenne		5	4	5 732 840	5 842 016	-18
Australie	AUD	1	1	1	1	-35
Canada	CAD	857	417	554	259	-88
Suisse	CHF	52 150		55 384		39
Etats-Unis	USD	60 321	1 271	55 423	1 077	228
Divers (Franc pacifique - XPF)	XPF	100 931	500	-846	4	-18
2/ Total hors Union Européenne		12 399	2 189	110 516	1 341	125
Total				5 843 356	5 843 356	107

4.3. Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	15 545	15 647
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	1 181	1 135
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	16 726	16 782

Engagements reçus	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Comptes gagés par les réassureurs	76	74
Total	76	74

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

5 NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

5.1. Résultat technique

	Total	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats col- lectifs L441 (10)
Primes	226 177	213	139 202	398	-3	738	46 194		39 434
Charges de prestations	314 568	172	200 765	3 095	147	1 670	52 915		55 804
Charges de provisions	-108 044	-313	-75 189	-3 450	-300	-1 163	-9 804		-17 825
Ajustement ACAV	-1 367						-1 367		
Solde de souscription	18 287	355	13 626	753	150	232	1 716		1 455
Frais d'acquisition	25 518	24	16 343	45	0	83	5 212		3 811
Autres charges nettes de gestion	6 947	4	3 789	43	1	55	1 476		1 580
Charges d'acquisition et de gestion nettes	32 466	28	20 132	88	0	138	6 688		5 391
Produits nets des placements	112 987	195	69 056	1 952	19	2 545	396		38 824
Participation aux résultats	108 546	65	72 818	947		1 098	474		33 144
Solde financier	4 441	129	-3 762	1 005	19	1 447	-78		5 681
Primes cédées	121	106	1	13					
Part des réassureurs dans les prestations	15 983	15	15 968						
Part des réassureurs dans les charges de provision	-11 426	0	-11 424	-1					
Part des réassureurs dans la PB	-27		-27						
Commissions reçues des réassureurs	831		831						
Solde de réassurance	5 241	-92	5 347	-14					
Résultat technique	-4 497	364	-4 920	1 656	168	1 541	-5 050		1 744
Hors compte									
Montant des rachats	125 678		72 890	132			51 317		1 339
Intérêts techniques bruts de l'exercice	14 942	65	13 386	814		676			
Provisions techniques brutes à la clôture	4 998 693	2 974	2 763 592	29 443	357	40 341	1 014 564		1 147 421
Provisions techniques brutes à l'ouverture	4 997 480	3 263	2 682 905	32 079	657	39 634	1 106 840		1 132 102

COMPTES ANNUELS

5.2. Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits est transférée au compte non technique, apparaissant à la rubrique « produits financiers alloués ». Cette partie est déterminée à partir d'une analyse du bénéficiaire économique des produits financiers générés par chacun des portefeuilles gérés. Ce résultat fournit une image de la réalité plus pertinente que celui qui serait déterminé au prorata des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'une part, des fonds propres, réserve de capitalisation déduite, d'autre part.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005. Ce service a souhaité que l'entreprise privilégie la notion « d'image fidèle » plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés au cas particulier présenté par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque-là en « frais financiers » en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne « cessions » du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.3. Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôt espèces des réassureurs	6 179
Intérêts de retard	
Intérêts post Mortem	1 037
Frais externes de gestion	1 090
Frais internes	1 096
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	9 402
Amortissement des différences de prix de remboursement	17 549
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	22 283
Autres charges des placements	39 832
Moins-values réalisées	10 670
Dotation à la réserve de capitalisation	
Pertes de change	1 590
Pertes provenant de la réalisation des placements	12 260
Ajustement ACAV	47 087
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	108 581

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et sociétés civiles immobilières	8 671
Revenus des placements financiers	83 212
Revenus des prêts	23
Intérêts	2 111
Revenus des placements dans les entreprises liées	
Revenus des placements des contrats en unités de compte	
Revenus des placements	94 016
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 225
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	1 306
Intérêts	
Autres produits des placements	4 531
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	980
Plus-values sur réalisation de placements	107 513
Reprise sur la réserve capitalisation	
Profits de change	2 235
Profits provenant de la réalisation de placements	110 728
Ajustements ACAV	45 720
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	254 995
NET	146 414

5.4. Charges par destination (hors commissions)

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 3 828k€

contre 927 k€ au 31 décembre 2024. Au global, les charges supportées par l'entreprise, avec un total de 33 671 k€ contre 27 774 k€ pour 2024, ont augmenté de 21 %.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	431	7 228	1 632	1 090	10 381
Charges internes	815	14 748	1 383	1 096	18 042
Dotations aux amortissements et provisions	72	1 231	117		1 420
Autres					
Total	1 318	23 207	3 133	2 186	29 843

5.5. Charges de personnel

Néant

COMPTES ANNUELS

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES (CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels		0
Produits sur exercices antérieurs		25
Article 700 produits		414
Produits exceptionnelles issus du déversements classe 9/ classe 6		96
Reprise de provisions pour litiges		0
Reprise de provisions à caractère exceptionnel		
Total produits exceptionnels		541
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	188	474
Pertes sur exercices antérieurs		43
Amendes et pénalités		7
Article 700 pénalités		
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6		
Dotation de provisions pour litiges		64
Dotation de provisions à caractère exceptionnel		116
Total charges exceptionnelles	188	704
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-188	-163

* Les pertes exceptionnelles correspondent à l'opération de boost commercial s'agissant à octroyer un abondement exceptionnel aux sociétaires selon certaines conditions.
En 2024, le montant des charges exceptionnelles correspondant à l'opération du boost commercial s'élevait à 435 K€.

Les produits et charges exceptionnels ont été reclassés conformément au règlement ANC 2022-06 selon le tableau ci-dessous.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Autres Produits non techniques		
Autres produits	253	14
Produits sur exercices antérieurs		12
Article 700 produits		
Produits issus du déversements classe 9/ classe 6		414
Reprise de provisions pour litiges		0
Reprise de provisions		100
Total produits exceptionnels	253	541
Autres Charges non techniques		
Autres charges	699	83
Pertes sur exercices antérieurs		0
Amendes et pénalités		7
Article 700 pénalités		
Charges issues du déversement classe 9/ classe 6		
Dotation de provisions pour litiges		0
Dotation de provisions		179
Total autres charges non technique	699	269
RESULTAT NON TECHNIQUE	-446	272

5.7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 s'élève à 14.9M€.

5.8. PRIMES BRUTES ÉMISES

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Primes d'assurance en France	226 177	217 727
Primes d'assurance en UE		0
Prime d'assurance hors UE	0	0
TOTAL	226 177	217 727

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, le Service central des mutuelles et Monceau assurances dommages.

6.2. Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2025, les administrateurs ont perçu un montant net de 127k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 24 k€ leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3. Combinaison des comptes

Nom	SGAM MONCEAU ASSURANCES
Siège social	36/38 rue saint Pétersbourg 75008 PARIS
SIRET	940 475 023
Lieu où des copies des états financiers consolidés sont disponibles	36/38 rue saint Pétersbourg 75008 PARIS

6.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	79 K€	65 K€
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	79	65

6.5. Parties liées

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Néant			



06

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SEC BURETTE

9, Rue Malatiré
76000 Rouen
Membre de la Compagnie Régionale de Rouen
Capital de 962 504 EUROS
RCS Rouen 710 501 149

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre
Capital de 2 201 424 euros
RCS Nanterre 572 028 041

CAPMA & CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
36 rue de Saint Pétersbourg
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société CAPMA & CAPMI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAPMA & CAPMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1 | CAPMA & CAPMI | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.2.15 Changements de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, CAPMA & CAPMI détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

durable. La valorisation des placements non cotés à la clôture est donc un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2025, les placements financiers non cotés de CAPMA & CAPMI s'élèvent à 2 200 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de CAPMA & CAPMI), représentant 41% du total des placements y compris unités de compte.

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2025 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2025,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAPMA & CAPMI par votre assemblée générale du 9 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et pour le cabinet SEC BURETTE.

Au 31 décembre 2025, les cabinets Deloitte & Associés et SEC BURETTE étaient dans la cinquième année de leurs missions.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen et Paris-La Défense, le 28 mai 2026

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Deloitte & Associés

Alain Burette
Associé

Estelle Sellem
Associée

5 | CAPMA & CAPMI | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SEC BURETTE
Membre de la Compagnie Régionale
de Rouen

9, Rue Malatiré
76000 Rouen

Capital de 962 504 EUROS
RCS Rouen 710 501 149

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Capital de 2 201 424 euros
RCS Nanterre 572 028 041

CAPMA & CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg,
75008 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de la société CAPMA & CAPMI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

CAPMA & CAPMI | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2025

1

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Convention cadre de prestation de services et contrat de convention de services avec le GIE Direction Monceau Assurances (DMA), et avenant

Date du conseil d'administration : 2 avril 2025 et 10 décembre 2025 (avenant)

Avec le Groupement d'Intérêt Economique : Direction Monceau Assurances (DMA)

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Jérôme Sennelier, dirigeant du GIE DMA et Directeur Général de CAPMA & CAPMI

Nature :

Un contrat cadre de prestation de services portant sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par le GIE DMA a été signé le 25 mars 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2025. Le contrat cadre prévoit une durée de 5 ans et les conventions de service annexées pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

Un avenant a été signé le 10 décembre 2025 portant sur une mise à jour relative à la sécurité des données.

Modalités :

La refacturation des prestations est réalisée au réel des charges supportées.

Au 31 décembre 2025, le montant des prestations réalisées au profit de Capma & Capmi, comptabilisé en charge s'élève à 518 614.80 euros.

2- Convention cadre de prestation de services et contrat de convention de services avec SARP EUROPE

Date du conseil d'administration : 2 avril 2025

Avec la société : SARP EUROPE

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Marc BILLAUD, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui contrôle SARP EUROPE à 100% ;

Monsieur Jérôme Sennelier, Directeur Général de CAPMA & CAPMI et Directeur Général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui contrôle SARP EUROPE à 100%.

Nature :

Un contrat cadre de prestation de services portant sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par la société SARP EUROPE a été signé le 4 février 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Le contrat cadre prévoit une durée de 5 ans et les conventions de service annexées pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

Modalités :

La refacturation des prestations est réalisée au réel des charges supportées.

Au 31 décembre 2025, le montant des prestations réalisées au profit de Capma & Capmi, comptabilisé en charge s'élève à 1 717 080.40 euros.

3- Convention cadre de prestation de services et contrat de convention de services avec la Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance

Date du conseil d'administration : 11 juin 2025

Avec le GIE : Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP)

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Jérôme Sennelier, dirigeant du GIE et Directeur Général de CAPMA & CAPMI

Nature :

Un contrat cadre de prestation de services portant sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par le GIE FNGRP a été signé le 18 juin 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2025. Le contrat cadre prévoit une durée de 5 ans et les conventions de service annexées pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

Modalités :

La refacturation des prestations est réalisée au réel des charges supportées.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2025, le montant des prestations réalisées au profit de Capma & Capmi, comptabilisé en charge s'élève à 19 841 043.17 euros.

4- Contrat de licence de marques et de service d'image et de communication avec la SGAM MONCEAU ASSURANCES

Date du conseil d'administration : 30 avril 2025

Avec la société : SGAM MONCEAU ASSURANCES

Membres du conseil d'administration concernés :

Madame Brigitte Baillot, Présidente de CAPMA & CAPMI et administratrice de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur Marc Billaud, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Président du Conseil d'Administration de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur Luc Bizard, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Administrateur de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur Daniel Bucheton, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Administrateur de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Madame Martine Dufrenne-Garric, Administratrice de CAPMA & CAPMI et Administratrice de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur Denis Vilain, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Administrateur de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur Patrice Marchand, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Administrateur de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur René Vandamme, Administrateur de CAPMA & CAPMI et Administrateur de la SGAM MONCEAU ASSURANCES ;

Monsieur Jérôme Sennelier, Directeur Général de CAPMA & CAPMI et Directeur Général de la SGAM MONCEAU ASSURANCES.

Nature :

En date du 30 avril 2025, la SGAM MONCEAU ASSURANCES a conclu avec ses affiliés, incluant CAPMA & CAPMI un contrat de licence de marque exclusif, à effet du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour les marques suivantes :

- « Monceau Assurances » : marque verbale enregistrée sous le numéro INPI 3108823, déposée le 29/06/2001 dans les classes 16, 35, 36 et 38 et renouvelée pour la dernière fois le 08/10/2021 ;
- « Groupe Monceau » : marque verbale enregistrée sous le numéro INPI 93491999, déposée le 15/11/1993 dans les classes 35, 36, 41 et 45 et renouvelée pour la dernière fois le 17/05/2024 ;

- « Monceau Assurances Conseil » : marque verbale enregistrée sous le numéro INPI 4423800, déposée le 29/01/2018 dans la classe 36.

Modalités :

La licence des marques évoquée est concédée contre une redevance forfaitaire égale à 0.05% de la contribution de chaque affilié au chiffre d'affaires combiné du groupe MONCEAU ASSURANCES.

Au 31 décembre 2025, le montant de la redevance constaté en charge dans les comptes de CAPMA & CAPMI s'élève à 113 088.66 euros.

5- Mandat de gestion de portefeuille d'actifs avec la société MONCEAU INVESTMENTS SOLUTIONS

Date du conseil d'administration : 2 avril 2026

Avec le Groupement d'Intérêt Economique : MONCEAU INVESTMENTS SOLUTIONS (MIS)

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Marc BILLAUD, Administrateur de CAPMA & CAPMI ;

Monsieur Jérôme Sennelier, Directeur Général de CAPMA & CAPMI.

Nature :

La convention, signée le 29 juillet 2025 avec prise d'effet rétroactif à compter du 1^{er} août 2025, définit les relations, notamment en termes de droits et de devoirs réciproques, entre les Parties dans le cadre de l'activité de la gestion des portefeuilles de valeurs mobilières de CAPMA & CAPMI, qu'ils soient ou non mis en représentation de ses engagements réglementés. La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Modalités :

Au 31 décembre 2025, le montant des prestations réalisées au profit de Capma & Capmi, comptabilisé en charge s'élève à 323 775.83 euros.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

1- Cession d'actions de la société MONCEAU RETRAITE & EPARGNE (MRE)

Date du conseil d'administration : 6 mai 2026

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Avec les entités: Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp), Monceau Investissements Mobiliers (MIM), l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM) et Domaine de Molières (DOM).

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Jérôme Sennelier, Directeur Général de CAPMA & CAPMI et Directeur Général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) ;

Monsieur Marc Billaud, Président de Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp), Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) et Administrateur de CAPMA & CAPMI ;

Monsieur Alexis Burdeau, Gérant de Monceau Investissements Mobiliers (MIM), Représentant légal de la Société civile foncière centrale Monceau (Scfcm), société Présidente de Domaine de Molières (DOM) et Directeur Général Délégué de CAPMA & CAPMI.

Nature :

Par acte du 20 mai 2026, les entités Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp), Monceau Investissements Mobiliers (MIM), l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM) et Domaine de Molières (DOM) ont cédés 317 355 actions des 450 000 actions (soit 70,52 %) qui composent le capital et qu'elles détenaient de la société MONCEAU RETRAITE et EPARGNE (MRE). Cette opération a eu pour effet de porter la participation de CAPMA & CAPMI de 132.645 actions (29,48 %) à 450.000 actions (100 %).

Modalités :

La cession a été consentie au prix de 48 802 146.67 euros.

Compte tenu de la date de réalisation de l'opération, l'acquisition des actions sera constatée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Fait à Rouen et à Paris-La Défense, le 28 mai 2026

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Deloitte & Associés

Alain Burette
Associé

Estelle Sellem
Associée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MIXTE

DU 12 JUIN 2026

07

Liste des groupements 80

Résolutions votées à l'Assemblée Générale 81

LISTE DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AIN

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AISNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
BOURDONNAIS - NIVERNAIS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES ALPES MARITIMES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ARDÈCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES ARDENNES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AUBE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AUDE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
MIDI, ARIÈGE ET HAUTE-GARONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
MIDI NORD

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES BOUCHES DU RHÔNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU CALVADOS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES CHARENTES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU CHER

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
LIMOUSIN-MARCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE CÔTE D'OR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES CÔTES D'ARMOR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE DORDOGNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA DRÔME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'EURE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'EURE-ET-LOIR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU FINISTÈRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
GARD-LOZÈRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU GERS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA GIRONDE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'HÉRAULT

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ILLE-ET-VILAINE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'INDRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'INDRE-ET-LOIRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DAUPHINÉ - SAVOIE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU JURA

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES LANDES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LOIRE-ATLANTIQUE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU VAL DE LOIRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU LOT-ET-GARONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
ANJOU - MAINE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MANCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE HAUTE-MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MEUSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU MORBIHAN

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE MOSELLE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'OISE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ORNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
FLANDRE-ARTOIS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES « 3B »

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES PYRÉNÉES ORIENTALES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
ALSACE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU RHÔNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE FRANCHE-COMTÉ

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SAÔNE-ET-LOIRE

**UNION GÉNÉRALE PARISIENNE
(UGP)**

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SEINE MARITIME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SEINE-ET-MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE OUEST

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES DEUX-SÈVRES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA SOMME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
PROVENCE-CORSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU VAUCLUSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA VENDÉE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA VIENNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES VOSGES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'YONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE SUD-EST

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE-NORD

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MARTINIQUE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2026

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, agréé la liste des groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2025, et approuve les conventions y afférentes.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 11.558.965,65 € au compte « report à nouveau » ;
- d'augmenter de 3.020,50 € le montant de la « réserve pour fonds de garantie » par reprise du compte « report à nouveau ».

Cette « Réserve pour Fonds de Garantie », d'un montant ainsi porté à 1.076.494,50 €, est consti-

tuée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément aux articles L423-1 et suivants du code des assurances.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'assemblée générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de « Rente Viagère Immédiate » ayant pris effet depuis le 1er janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1er janvier 2027 de 1,75 % sous déduction du taux technique.

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Vie Entière ayant été souscrits avant le 1er janvier 2000 seront revalorisées à effet du 1er janvier 2027 de 1,75 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2026 liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2026 liée à l'ancienneté du contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite est fixée à 8,386 en 2026. Les rentes en service sont revalorisées de 1 % au 1er janvier 2026.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1er janvier 2026 à 0,25623 €, soit une revalorisation de 3,90 %.

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 3,90 %, passant de 287,63 € en 2025 à 298,85 € en 2026. Le nombre de points par classe est de 70,80.

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1er janvier 2026 à 0,40894 €, soit une revalorisation de 1,85 %.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2026

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Celui-ci progressant de 2 %, les 15 classes de cotisations du régime augmentent au 1^{er} janvier 2026 du même pourcentage. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 60,93.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2026 à 0,52760 €, soit une revalorisation de 2,05 %.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 71,46.

e) Pour le Régime Monceau Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2026 à 1,19123 €, soit une revalorisation de 2,5 %.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 31,9578.

f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2026 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 2,70 % entre la date anniversaire 2025 et la date anniversaire 2026.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 26 décembre 2026 est de 3 453,37 €, soit une évolution sur l'année 2025 de + 10,09 %.

Une attribution complémentaire de 0,461224 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2025 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à +10,55 %.

4/ Carnet d'Investissements Immobiliers

La valeur de la part de la société civile immobilière « Monceau Investissements Immobiliers » est passée de 36,45 € au 1^{er} octobre 2024 à 35,05 € au 1^{er} octobre 2025, soit une diminution de - 3,84 %.

Il n'y a pas d'attribution complémentaire d'unité de compte, la progression de l'épargne des sociétaires ressort ainsi à - 3,84 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005).

SUPPORTS	Valeur de la part ⁽¹⁾	Rendement net de frais de gestion*	Encours au 31/12/2025
Fonds en euros	-	2,70 %	136 041 k€
Monceau Convertibles	152,39	5,81 %	10 412 k€
Monceau Europe Dynamique	2 977,90	13,32 %	7 890 k€
Monceau Éthique	1 564,52	7,31 %	1 138 k€

⁽¹⁾ cours au lundi 29 décembre 2025 (UC à cotation hebdomadaire le jeudi, on prend la première valeur disponible après le jeudi 25 décembre)

*Hors prélèvement sociaux

6/ Carnet Multi Épargne

SUPPORTS ⁽²⁾	Valeur de la part ⁽³⁾	Rendement net de frais de gestion*	Encours au 31/12/2025
F1 - support euros	-	3,20 % (*)	879 209 k€
F2 - support actions	1 605,56	10,67 %	3 513 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers	35,05	-4,27 %	245 658 k€
F4 - Monceau Europe Dynamique	2 977,90	13,37 %	13 936 k€
H1 - Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	1 197,14	13,93 %	2 675 k€
H3 - Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 447,28	17,02 %	46 568 k€
W0 - Monceau Multi Gestion Patrimoine	1 207,76	3,34 %	124 k€
W1 - Monceau Multi Gestion Inflation	1 083,64	2,24 %	-
W3 - Hanséatique	5 613,93	28,86 %	129 k€
W4 - Denim	4 589,62	30,88 %	146 k€
H4 - Monceau Multi Gestion Actions Internationales	1 451,03	4,91 %	103 k€
H7 - Mandarine Global Transition	1 868,12	3,18 %	361 k€
H8 - Monceau Multi Gestion Convertibles	1 030,00	8,18 %	8 k€

⁽¹⁾ ou 4,50 % pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

⁽²⁾ supports disponibles en fonction des générations des contrats Multi Épargne

⁽³⁾ cours au mercredi 24 décembre 2025 ou au lundi 29 décembre selon les cotations des OPC

*Hors prélèvement sociaux

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part ⁽⁴⁾	Rendement net de frais de gestion*	Encours au 31/12/2025
D1 - Support en euros	-	3,15 %	1 233 821 k€
D2 - Monceau Performance	287,41	1,86 %	13 281 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	4 972,08	14,86 %	20 057 k€
D5 - Monceau Patrimoine	383,78	6,36 %	11 235 k€
D6 - SCI Monceau Investissements Immobiliers	35,05	-4,36 %	260 749 k€
D8 - Monceau Convertibles	152,39	5,77 %	5 092 k€
D9 - Monceau Obligations Court Terme	1 310,02	0,8 %	2 389 k€
D10 - Monceau Prudence	27 901,32	5,6 %	826 k€
D11 - Monceau Équilibre	26 273,14	10,07 %	5 614 k€
D12 - Monceau Dynamique	48 944,83	12,05 %	4 894 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	2 977,90	13,28 %	35 465 k€
D14 - Monceau Éthique	1 564,52	7,27 %	9 628 k€
D15 - Monceau Inflation	14 541,24	9,39 %	4 657 k€
H1 - Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	1 197,14	13,84 %	2 107 k€
H3 - Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 447,28	16,93 %	3 364 k€
H4 - Monceau Multi Gestion Actions Internationales	1 451,03	4,82 %	4 252 k€
H7 - Mandarine Global Transition	1 868,12	3,09 %	68 k€
H8 - Monceau Multi Gestion Convertibles	1 030,00	8,09 %	360 k€
H9 - Monceau Marché Monétaire	1 098,72	1,95 %	4 158 k€
W0 - Monceau Multi Gestion Patrimoine	1 207,76	3,25 %	282 k€
W1 - Monceau Multi Gestion Inflation	1 083,64	2,15 %	5 k€
W3 - Hanséatique	5 613,93	28,77 %	516 k€
W4 - Denim	4 589,62	30,79 %	351 k€

⁽⁴⁾ cours du lundi 29 décembre 2025

*Hors prélèvement sociaux

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2025 est égal à 3,15 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2026 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part ⁽⁵⁾	Rendement net de frais de gestion*	Encours au 31/12/2025
Monceau euros	-	3,09 %	2 461 k€
Monceau Performance	287,41	1,80 %	189 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers	35,05	-4,42 %	611 k€
Monceau Europe Dynamique	2 977,90	13,22 %	1 042 k€

⁽⁵⁾ cours du lundi 29 décembre 2025

*Hors prélèvement sociaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2026

10/ Monceau Multifonds

SUPPORTS	Valeur de la part ⁽⁶⁾	Rendement net de frais de gestion*	En cours au 31/12/2025
Monceau euros	-	3,15 %	24 759 k€
Monceau Éthique	1 572,41	6,50 %	4 921 k€
Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	1 204,41	14,25 %	2 961 k€
Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 455,04	16,30 %	7 555 k€
Monceau Multi Gestion Actions Internationales	1 451,17	5,12 %	7 994 k€
Monceau Multi Gestion Convertibles	1 028,49	8,16 %	2 914 k€
Monceau Marché Monétaire	1 098,85	2,42 %	32 551 k€
Monceau Multi Gestion Patrimoine	1 207,80	3,11 %	1 028 k€
Monceau Multi Gestion Inflation	1 083,67	1,81 %	77 k€
Mandarine Global Transition	1 859,38	2,71 %	965 k€
Bpifrance Entreprises 3	107,45	24,62 %	680 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers	35,05	-4,75 %	70 605 k€

⁽⁶⁾ cours du mercredi 31 décembre 2025

*Hors prélèvement sociaux

11/ Monceau Epargne

SUPPORTS	Valeur de la part ⁽⁷⁾	Rendement net de frais de gestion*	En cours au 31/12/2025
Monceau euros	-	3,15 %	27 231 k€
Monceau Éthique	1 572,41	6,50 %	150 k€
Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	1 204,41	14,25 %	913 k€
Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 455,04	16,30 %	5 583 k€
Monceau Multi Gestion Actions Internationales	1 451,17	5,12 %	2 057 k€
Monceau Multi Gestion Convertibles	1 028,49	8,16 %	340 k€
Monceau Marché Monétaire	1 098,85	1,72 %	4 671 k€
Monceau Multi Gestion Patrimoine	1 207,80	3,11 %	2 077 k€
Monceau Multi Gestion Inflation	1 083,67	1,81 %	19 k€
Mandarine Global Transition	1 859,38	2,71 %	765 k€
Hanséatique	5 642,76	29,34 %	831 k€
Denim	4 622,79	31,08 %	565 k€
Amundi MSCI Europe Small Cap ESG	156,20	14,19 %	403 k€
Bpifrance Entreprises 3	107,45	24,62 %	1 101 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers	35,05	-4,56 %	2 868 k€

⁽⁷⁾ cours du mercredi 31 décembre 2025

*Hors prélèvement sociaux

Résolution adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2025, 126 800 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 93 560,09 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice 24 064,24 € leur ont été remboursés sur présentation de notes de frais.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de M. Luc Bizard en qualité d'administrateur.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de M. Jean-Michel Bonnaud en qualité d'administrateur.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de M^{me} Marielle Bougeard en qualité d'administrateur.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de M. Bertrand Dupouy en qualité d'administrateur.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Treizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de six ans le mandat de M. René Vandamme en qualité d'administrateur.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatorzième résolution

L'assemblée générale élit pour une durée de six ans, M^{me} Marie-Hélène Séguy en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Pierre Ducrohet, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quinzième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'assemblée générale décide de tenir l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 dans la ville du siège social ou en tout autre lieu que le conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Résolution adoptée à l'unanimité

Seizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 12 JUIN 2026

RÉSOLUTIONS

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

(Approbation sous conditions suspensives de l'apport en nature de la Mutuelle à la société Monceau Retraite Supplémentaire)

Sous les conditions suspensives suivantes devant être réalisées au plus tard le 31 décembre 2026 :

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société Monceau Retraite Supplémentaire (i) d'une réduction de son capital d'un montant de 200.000 € pour le ramener de 1 000 000 € à 800 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des 1.000 actions existantes de 1 000 € à 800 € et dotation d'un compte prime d'apport et (ii) de la convention de transfert de portefeuille et d'apport en nature signée le 6 mai 2026 entre la Mutuelle et la société Monceau Retraite Supplémentaire **(la « Convention d'Apport »)** aux termes de laquelle la Mutuelle apporte, à titre d'apport en nature portant sur une branche complète et autonome d'activité à la société Monceau Retraite Supplémentaire la totalité des actifs et des passifs correspondant à la branche d'activité « *retraite supplémentaire* » comprenant (a) les portefeuilles de contrats de retraite relevant de la branche d'assurance 26 « *Fonds Acti Retraite* », « *Fonrea* » (Madelin Agricole) et « *Monceau Retraite* » (PER) avec les droits et obligations qui s'y attachent et (b) un montant de fonds propres (et d'actifs venant en représentation) adéquat pour permettre à la société Monceau Retraite Supplémentaire de garantir les engagements de retraite à l'issue du transfert des portefeuilles évalué pour un montant net de 45 304 038 € et en rémunération duquel la société Monceau Retraite Supplémentaire émettra 51.467 actions d'une valeur nominale de 800 € (**l'« Apport »**),

- publication au journal officiel de décisions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution portant agrément de la société Monceau Retraite Supplémentaire en tant que fonds de retraite professionnelle supplémentaire et approbation du transfert des portefeuilles de contrats de retraite relevant de la branche d'assurance 26 « *Fonds Acti Retraite* », « *Fonrea* » (Madelin Agricole) et « *Monceau Retraite* » (PER) avec les droits et obligations qui s'y attachent de la Mutuelle au profit de la société Monceau Retraite Supplémentaire.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale,
- du rapport établi par Grant Thornton, commissaire aux apports,
- de l'avis du Comité social et économique de l'Unité Économique et Sociale Monceau Assurances,
- de la Convention d'Apport,

- approuve l'Apport dans les termes et selon les conditions définis par la Convention d'Apport et spécialement sa date d'effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026, son évaluation ainsi que le transfert des portefeuilles de contrats de retraite relevant de la branche d'assurance 26 « *Fonds Acti Retraite* », « *Fonrea* » (Madelin Agricole) et « *Monceau Retraite* » (PER) de la Mutuelle avec les droits et obligations qui s'y attachent à la société Monceau Retraite Supplémentaire ;

- donne tous pouvoirs au président du conseil d'administration et/ou au directeur général de la Mutuelle pour constater la réalisation de la condition suspensive.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

(Approbation sous conditions suspensives de la fusion par voie d'absorption de la société Monceau Retraite & Épargne par la Mutuelle)

Sous les conditions suspensives suivantes devant être réalisées au plus tard le 31 décembre 2026 :

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire de de la société Monceau Retraite & Épargne de la fusion par voie d'absorption de la société Monceau Retraite & Épargne par la Mutuelle **(la « Fusion »)** :
- publication au journal officiel d'une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution portant approbation du transfert des portefeuilles de contrat de retraite (PERP) relevant de la branche 26 « *Monceau Avenir Retraite* » et « *Monceau Perspective Retraite* » avec les droits et obligations qui s'y attachent de la société Monceau Retraite & Épargne et la société Monceau Retraite Supplémentaire,
- publication au journal officiel d'une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution portant approbation du transfert des portefeuilles de contrats d'assurance non-vie relevant des branches d'assurance 1 et 2 avec les droits et obligations qui s'y attachent de la société Monceau Retraite & Épargne à la société Monceau Générale Assurances,

- publication au journal officiel d'une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution portant approbation du transfert par voie de fusion des portefeuilles de contrats d'assurance relevant des branches d'assurance 20 et 22 de la société Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale,
- de l'avis du Comité social et économique de l'Unité Économique et Sociale Monceau Assurances,
- de la convention de fusion en date du 6 mai 2026 (**la « Convention de Fusion »**) aux termes de laquelle la société Monceau Retraite & Epargne transmettrait à la Mutuelle Capma & Capmi l'ensemble de son patrimoine évalué pour une valeur nette de 87 717 616 euros,

- approuve la Fusion projetée dans les termes et selon les conditions définis dans la Convention de Fusion et spécialement sa date d'effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026, l'évaluation donnée au patrimoine transmis ainsi que le transfert à la Mutuelle par la société Monceau Retraite & Epargne de ses portefeuilles de contrats d'assurance relevant des branches d'assurance 20 et 22 ;

- prend acte que la Mutuelle étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société Monceau Retraite & Épargne, il n'a pas été arrêté de parité d'échange ;

- prend acte que la Fusion entraînera à compter de la réalisation des conditions suspensives la transmission universelle du patrimoine de Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle et la dissolution sans liquidation de la société Monceau Retraite & Épargne ;

- donne tous pouvoirs au président du Conseil d'administration et/ou au directeur général de la Mutuelle.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

NOTES



Main body of the page containing horizontal lines for writing notes.

Four horizontal lines for additional notes at the bottom of the page.

NOTES



Main body of the page containing horizontal lines for writing notes.

Four horizontal lines for additional notes at the bottom of the page.



Pour vous,
pour demain,
pour longtemps.



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes - Entreprise régie par le code des assurances et labellisée Monceau Assurances
Siret 775 670 482 00030 - Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08